

VILLE DE GRASSE

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU 27 MARS 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

Mesdames, Messieurs les élus du Conseil Municipal,

Avant de débattre du budget de la ville, je tiens en préambule de ce Conseil Municipal à revenir sur les événements tragiques qui ont frappé notre pays vendredi dernier. Chaque fois que nos compatriotes sont froidement et lâchement assassinés ou massacrés, qu'il s'agisse d'enfants, de femmes, d'hommes, de militaires, des forces de l'ordre et de sécurité, notre peine est immense. Ce sentiment n'est pas une forme de faiblesse, mais le sacré que nous accordons à la vie. Oui, le terrorisme est un fléau qui frappe sans aucune légitimité, sans aucune conscience. Il est dénué des valeurs que nos démocraties défendent et protègent. Je sais que pour nos amis gendarmes, la peine qui les submerge est incommensurable. La mort du Lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME est tout sauf un sacrifice, bien au contraire, car il est allé jusqu'au bout de son engagement : assurer la sécurité des Françaises et des Français, même au prix de sa propre existence. C'est cela que nous devons retenir du parcours de la vie exceptionnelle du Lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME. Sa mort n'est pas la fin d'une histoire, elle est un hymne à la République, elle est une page de notre histoire nationale, que seuls les plus grands savent écrire. La nation lui rendra l'hommage qu'il mérite demain, mercredi 28 mars, à 11h30.

J'ai également une pensée pour les trois autres victimes de cet attentat :

- Hervé SOSNA, maçon à la retraite,
- Christian MEDVES, chef du rayon boucherie du Super U,
- Jean MAZIERES, viticulteur à la retraite.

Demain à Grasse, nous serons tous sur la place du Petit Puy à 11h00 devant le monument aux morts, devant l'Hôtel de ville avec l'ensemble des élus de l'arrondissement du pays de Grasse, de l'ouest des Alpes-Maritimes, des services Municipaux, des services de la communauté d'agglomération, de la population, des élus de notre commune qui se réuniront tous dans ce moment important.

Chers Collègues,

Pour rendre hommage au courage et à l'abnégation du Lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME, pour saluer la mémoire des victimes, je vous propose d'observer une minute de silence.

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Si personne ne s'y oppose, je nomme Madame Mélanie ZARRILLO secrétaire de séance.

Avez-vous des oppositions ?

Je demande à Madame Mélanie ZARRILLO de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès-verbal du 20 février 2018.

Monsieur le Maire

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

En l'absence de Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

Madame Myriam LAZREUG

Non.

Monsieur le Maire

Pas d'opposition, pas d'abstention le procès-verbal du 20 février dernier est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

En l'absence de Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Madame Myriam LAZREUG

Non.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Est-ce que ces arrêtés pourraient être mis en ligne sur le site de la ville ?

Monsieur le Maire

Ils sont mis en ligne après validation du Conseil Municipal.

Pas d'autres questions, pas d'opposition, merci.

Modifications délibérations :

2018 – 54 Cession d'un tènement foncier pour la réalisation d'un programme mixte de logements, de commerces et d'équipements collectifs. Délibération transmise par mail N°6 le 20 mars 2018 et remise sur table ce jour.

2018 – 72 Régie des Parkings Grassois – Modification des statuts. La Préfecture a demandé d'inclure de manière exhaustive les missions confiées par convention dans ses statuts ainsi que les statuts modifiés. Documents transmis par mail N° 7 le 21 mars 2018 et remis sur table ce jour.

2018 – 57 Servitude de passage – Villa Pauline. La modification indique que sur le fond dominant la société Bouygues Immobilier est bénéficiaire de promesses de ventes relatives aux parcelles BN 220 et B348. Eléments transmis par mail N° 8 le 21 mars 2018 et remis sur table ce jour.

Merci de noter que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 26 juin 2018 à 14h30.

2018 - 19 BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire

En l'absence de Monsieur WESTRELIN, je rapporterai les délibérations concernant le budget.

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2017 de Monsieur Le Trésorier Principal, document qui est le reflet du compte administratif 2017. Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 - 20 BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire

Au compte administratif 2017 sont constatés :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 4,563 millions d'euros ;
- un résultat cumulé déficitaire en investissement de -1,925 million d'euros.

Sur la section d'investissement, les principales réalisations ont concerné :

Les dépenses d'équipement pour 7,604 millions d'euros ; les réalisations significatives ont été :

La construction de la Médiathèque, la réalisation de l'Hôtel de Police, la requalification de l'avenue Thiers, les aménagements extérieurs du Centre Patrimonial Antoine Maure, la réalisation du projet Jardival au jardin des Plantes, la modernisation des services par le renouvellement des équipements.

Ces dépenses ont été financées par des subventions d'équipement pour 1,268 million d'euros, soit 17 % des dépenses d'équipement.

Ces recettes ont concerné principalement les opérations suivantes :

- la Médiathèque
- la voie de désenclavement
- Jardival
- les amendes de police

Sur la section de fonctionnement :

L'épargne brute dégagée est de plus de 5 millions d'euros, soit celle prévue au vote du budget primitif 2017.

Pour compenser les pertes des dotations de l'Etat, soit environ 1 million d'euros, cette épargne a pu être dégagée grâce à une nouvelle réduction importante de certaines de nos dépenses de gestion, notamment sur les charges à caractère général.

La fiscalité a connu une excellente dynamique sur l'année 2017 alors que les taux sont restés constants, notre travail sur les bases fiscales ayant largement opéré sur le rôle supplémentaire perçu, près de 2,5 fois supérieur à celui de 2016.

Sur les dotations, la Dotation Globale de Fonctionnement a chuté de 191 euros par habitant en 2013 à environ 111 euros en 2017.

Sur la gestion de la dette sur 2017, aucun financement nouveau à taux complexe n'a été souscrit et notre objectif de désendettement a encore été respecté, avec une baisse de notre encours brut de près d'1,5 million d'euros.

Madame Magali CONESA

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Merci pour votre intervention qui est très complète et merci de souligner ces efforts de désendettement qui sont les nôtres. Effectivement, c'est la volonté de la ville, en tout cas de l'exécutif municipal, qui souhaite désendetter la ville plus rapidement que jamais. Vous avez raison de souligner qu'on ne peut pas tout faire et tout promettre. Nous avons fait ce choix. Il y a quinze jours la Société Générale est venue me voir en me proposant du confort. Ils m'ont proposé sur les deux ans à venir 700 000, 800 000, 900 000 € supplémentaires pour faire des travaux, de l'investissement et donc prolonger la dette. J'ai calculé le coût de la charge financière d'une telle opération. Cela représentait 2 millions de charge supplémentaire et un décalage des dettes pour les générations à venir. Je m'y refuse. La responsabilité qui est la nôtre est de pouvoir dire, nous ne voulons pas réitérer des schémas où on endette les générations à venir. Nous marcherons à désendettement forcé parce que ce qui asphyxie la ville c'est la dette. Lorsque l'on passe notre temps à rembourser des frais d'emprunt, des intérêts d'emprunt, vous n'avez plus d'argent pour pouvoir investir et faire des projets. Tant que l'on n'aura pas assaini cette situation nous continuerons. Cette année vous verrez dans le budget que je vous propose et c'est un pic jamais connu dans l'histoire du désendettement de la ville, 8 400 000 € qui seront remboursés en capital. Je ne parle pas des intérêts d'emprunt. L'ambition c'est qu'en fin de mandature nous puissions revenir au niveau de dette de 1994. C'est dur. Et vous avez raison de dire Madame CONESA, que d'un côté nos infrastructures et nos bâtiments souffrent et que nous avons besoin d'investissements. Nous avons préféré dans le dialogue majoritaire proposer un désendettement afin de payer moins de charges financières, pour pouvoir retrouver une situation saine des finances publiques, sortir d'un réseau d'alerte, avoir moins d'intérêt d'emprunt et après se redonner des moyens différents. Vous avez raison de dire ce que vous dites et de le souligner. Néanmoins vous verrez dans quelques minutes que nous proposons aussi des autorisations de programme parce que nous recalons les choses. Nous avons concentré en fonction de nos recettes faibles, des actions faibles en terme d'investissement. Comme le dynamisme des recettes fiscales a été meilleur que ce que nous escomptions et comme les droits de mutation ont été meilleurs que ce qui étaient prévus au Budget Primitif, nous proposerons des autorisations de programme pour engager de l'investissement et vous le soulignez à titre légitime. Nous avons besoin d'améliorer nos bâtiments communaux, nos routes. Ces autorisations viseront à cela mais en restant dans une ligne de conduite qui privilégiera le désendettement de la ville de Grasse. C'est une volonté affichée, ce n'est pas une chose populaire. C'est très difficile de contraindre, de juguler le fonctionnement des services, de diminuer la masse salariale mais nous souhaitons retrouver une situation financière sereine. Nous devons faire un travail de rigueur. Nous allons continuer dans ce sens pour désendetter la ville de Grasse afin de retrouver une situation acceptable pour notre budget communal ce qui nous permettra de reconstruire les choses différemment dans l'avenir.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Madame CONESA a fait un résumé parfait de la situation. Je le trouve très objectif, soulignant que ce budget est contraint par l'endettement monstrueux de cette ville. Notre ancien Maire, Monsieur LELEUX s'est lavé les mains avant de partir. Cela oblige à faire des choix et n'en déplaît à certains, notre groupe vous félicite pour les choix que vous avez faits. Ce sont des choix courageux, comme vous le dites impopulaires. Je pense que la politique gagnerait beaucoup en étant impopulaire parce que c'est plus facile d'aller dans le sens que veulent entendre les électeurs. C'est beaucoup plus dur de leur expliquer que la situation ne le permet pas. C'est ce qui a manqué depuis 40 ans en France. Les choix faits limitent considérablement les investissements. Nous, ce que nous regrettons c'est qu'on n'ait pas remis en cause les deux gros investissements en cours même si j'avoue que nous ne connaissons pas les dessous de ces dossiers et que parfois casser un contrat en cours revient aussi cher que

de le mener à terme. Néanmoins, il me semble que pour le principe moral il aurait été bon de remettre en cause un des deux projets car lorsque l'on dit aux employés de la ville qu'on ne va pas renouveler un départ sur deux à la retraite, les gens peuvent mal l'interpréter lorsque par ailleurs on engage 20 millions dans un projet de médiathèque et plus du double dans un projet Martelly. Sur ce point nous émettons des réserves. Sur le point de l'augmentation des subventions aussi. Je me doutais bien que le frein que vous aviez mis et pour lequel je vous avais sollicité, Monsieur le Maire, sur les subventions accordées aux différentes associations ne tiendrait pas jusqu'à la fin du mandat. Les élections approchent et chacun sait qu'une subvention versée est une potentialité d'électeurs supplémentaires. Néanmoins les actions que vous avez menées vont dans le bon sens.

Monsieur le Maire

Effectivement, lorsqu'une action est lancée il est toujours plus difficile de les remettre en cause. Si une remise en cause doit être faite cela nécessite aussi de mesurer les impacts en cascades financiers, contractuels et de remboursement qui sont à prévoir. Cela s'arbitre et se choisit. Sur la question des subventions, il n'y a pas d'augmentation, les montants sont similaires à l'exercice 2017 où nous avons fait une baisse conséquente de 9 points. Il y a maintenant 2 ans et nous maintenons le niveau de subvention à l'exercice passé dans le budget qui va être proposé au vote dans quelques minutes.

Madame Dominique BOURRET

Concernant la médiathèque, Monsieur le Maire, nous allons vous passer les derniers chiffres, car ils augmentent à chaque conseil mail on oublie de dire les soutiens qui sont apportés par les collectivités depuis le début de ce projet. Ce dossier est difficile mais nous espérons récupérer de l'argent des préjudices que nous avons subis. Nous serons peut-être amenés à revenir sur les montants ultérieurement. Nous percevons 10 millions de subventions.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Ces 10 millions de subvention sont aussi perçus à travers nos impositions.

Madame Dominique BOURRET

D'accord Monsieur DEGIOANNI mais c'est pour tous les dossiers.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Madame BOURRET effectivement cela nous plairait d'avoir les vrais chiffres et peut-être qu'à l'occasion de cet après-midi nous allons pouvoir aborder le projet de la médiathèque. Par rapport à la réponse formulée par Monsieur VIAUD suite à l'intervention de Madame CONESA, vous avez cité une phrase en préambule, l'espoir que nous caressons c'est que l'endettement de la ville soit en 2020 celui de 1994. Je vous cite : « Nous voulons retrouver l'endettement de 1994 et des finances assainies », donc c'est reconnaître qu'en 1994, les finances étaient assainies et c'est donc un désaveu pour les trois mandats de Monsieur LELEUX.

Monsieur le Maire

Pas du tout. Je vais vous répondre.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je comprends que cela vous gêne car vous étiez associé à ce mandat ainsi que beaucoup d'élus de votre majorité car ils étaient élus le ou les mandats précédents. D'après la note de présentation du budget principal page 3, il est indiqué qu'il y a une baisse des investissements :

- En 2014, ces investissements s'élevaient à 12 millions d'euros,
- En 2015 10 millions,
- En 2016 et 2017 on passe en dessous de 8 millions d'euros.

Ce qui veut dire qu'on a une baisse des investissements de 4,6 millions d'euros par an sous votre mandat. Cela représente une baisse de 37 % des investissements. Evidemment lorsqu'on génère une telle baisse des investissements, il y a des conséquences. C'est la voirie que l'on n'entretient plus, ce sont les bâtiments qui se dégradent, notamment les écoles, les bâtiments publics et le peu d'argent qui est encore investi, est investi dans des mauvais choix comme le projet de la très grande médiathèque ou le projet Martelly. Reprenons que les médiathèques lorsqu'elles ont été développées en France, c'était il y a 20 ans. Les gens avaient besoin de connections internet. 20 ans plus tard nous avons tous internet sur le téléphone. Le fait d'avoir une médiathèque et de devoir aller payer 2 € au parking qui va disparaître pour avoir une connexion internet en centre-ville cela n'a plus aucun sens. On baisse les investissements de 4,6 millions d'euros par an et le peu qu'on garde d'investissement on le met dans les mauvais choix. La deuxième réflexion que j'ai en lisant la note de présentation du budget général page 8, nous constatons que les charges de personnel ont augmenté. En 2014 elles étaient de 34 158 000 € et en 2017 elles sont de 34 165 000 €. Alors même qu'il y a eu un transfert de compétence à la CAPG, les charges de personnel sont restées constantes. C'est en contradiction totale avec les promesses que vous aviez faites. Vous aviez annoncé ici, dès votre élection, votre ferme intention de ne pas remplacer deux fonctionnaires sur trois qui partent à la retraite. Comment expliquer alors si vous avez tenu parole et si vous n'avez pas remplacé deux fonctionnaires sur trois qu'après 4 ans de mandat les charges de personnel aient augmentées. Lorsque l'on vous dit que la ville va mal, vous avez une solution, c'est de parler de la DGF, c'est d'expliquer que la dotation globale a baissé et c'est vrai elle a baissé de 3 800 000 €. C'est énorme mais ce qu'il faut savoir c'est ce qui sous-tend la baisse de la DGF. Cette baisse a été engagée par Nicolas SARKOZY, poursuivie par François HOLLANDE et par Monsieur MACRON. L'objectif était de baisser le nombre de fonctionnaires dans la fonction publique territoriale. Tous les candidats, depuis les Républicains jusqu'au parti Socialiste en passant par la République en Marche, ont tous défendu la baisse de la DGF. Vous-même, vous avez soutenu Nicolas SARKOZY, qui dans sa tentative échouée de retour, souhaitait une baisse des fonctionnaires dans les collectivités territoriales. Cette baisse s'est appliquée à Grasse et on s'étonne de constater que les charges de personnel augmentent. Où a été répercutée cette baisse de la DGF ? Pas sur la baisse des charges de personnel. Non mais sur la baisse des investissements. C'est un choix mais c'est un choix qui est en contradiction avec vos promesses, vos annonces, vos soutiens publics. Les faits sont en contradiction avec vos discours. En ce qui concerne la dette, l'encours de la dette par habitant 2014, 1560 € par habitant et en 2017 il est de 1590 € par habitant. Il aura augmenté de 30 € par habitant. Ce qui est étonnant c'est que cette hausse de la dette par habitant n'est corrélée à aucune réalisation. C'est-à-dire que sur votre mandat, rien ne sera sorti si ce n'est la très grande médiathèque, un projet que personne ne veut. Ce projet est même dangereux pour le centre historique et malheureusement le passé nous a montré à quel point la réalisation d'une telle infrastructure à cet endroit-là était inadaptée. La seule chose qui sera sortie de votre mandat c'est une très grande médiathèque dont personne ne veut et un hypothétique projet Martelly. Nous ne comprenons pas pourquoi nous payons des impôts à Grasse lorsque nous voyons que la dette est toujours aussi élevée, elle augmente même. C'est un aveu d'échec catastrophique.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Monsieur CASSARINI pour vos propos qui manquent toujours d'objectivité. Effectivement j'ai dit que la volonté de la municipalité c'est de désendetter la ville. Lorsqu'on est à l'exécutif d'une collectivité on a le droit de mettre en œuvre ce que l'on a promis aux grassois. Si cela vous gêne ce n'est pas grave.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Non c'est tout le problème justement.

Monsieur le Maire

De là à dire que c'est un aveu d'échec pour soit Jean-Pierre LELEUX, soit une municipalité précédente, c'est un raccourci dont vous êtes un grand habitué. Je voudrais vous communiquer la baisse de la DGF sur 4 ans cumulés, c'est 10 millions d'euros en moins qui ne sont pas rentrés dans les caisses municipales. Cela rend la situation déséquilibrée. La deuxième chose que nous avons voulu assainir c'est la désensibilisation de 20 millions d'euros d'emprunts toxiques, avec des taux d'intérêts volatiles à plus de 27 %. C'est normal de vouloir sécuriser un budget communal et le mettre hors fluctuation des marchés internationaux et de ne pas être adossé à une fluctuation entre l'euro et le franc suisse pour construire son exercice budgétaire. Nous avons voulu être à l'abri de ces produits dangereux que sont les produits structurés qui ne sont pas capés. Je souhaite qu'à la fin de la mandature nous puissions sortir du réseau d'alerte. Vous évoquez des investissements qui sont mal choisis mais vous avez un prisme avec votre étroitesse de vue en disant qu'il y a deux investissements celui de la Médiathèque et celui de Martelly, pensez-vous que la couverture du stade Perdigon soit un mauvais investissement ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pas du tout. J'ai parlé de tous les autres petits projets tape à l'œil.

Monsieur le Maire

600 000 €, ce n'est pas un petit projet tape à l'œil.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Par rapport à la médiathèque, 20 millions, oui c'est un petit projet tape à l'œil.

Monsieur le Maire

La couverture du stade Perdigon est attendue depuis 20 ans par les joueurs de rugby et vous omettez volontairement d'évoquer cet investissement qui n'a rien d'un mauvais investissement. Est-ce que le projet boulevard Thiers attendu depuis les années 90 est un mauvais investissement ? Un demi-million d'euros qui a été engagé sur une requalification d'entrée de la ville en venant de Nice. Je ne pense pas que ce soit un mauvais investissement. De même pour le projet de créer un hôtel de police en rachetant Babali et en sortant la police municipale d'un lieu qui était inacceptable pour nos policiers. Est-ce que la bretelle des Castors, qui a été souhaitée, accompagnée est tape à l'œil ? Est-ce que le jardin des plantes qui sera encore requalifié en 2018, sécurisé, remis en ferronnerie avec cet amphithéâtre mis en place afin de permettre aux grassois de fréquenter ce jardin des plantes, est-ce un projet d'investissement mauvais ou inutile ? Est-ce que le projet de la pelouse du stade de la Paoute est un projet inutile à 600 000 € ? Est-ce que la création d'un parc naturel de Roquevignon, là où tous les grassois allaient avant à la Valmasque ou à l'étang de Fontmerle, est-ce qu'avoir créé notre propre parc départemental pour que nos enfants puissent aller dans ce lieu, est-ce un mauvais investissement ? La liste est longue et je vais vous faire cadeau de cette liste que je vous enverrai bien volontiers. Vous ne pouvez pas dire qu'à la fin du mandat nous n'aurons rien fait, la preuve est là. Les grassois voient que nous menons ces investissements qui ne sont pas si mauvais que cela. Nous avons encore des projets à venir comme le boulevard Victor Hugo où la première phase a déjà été réalisée. En 2018 cette réfection continuera avec l'enfouissement des réseaux, la réfection de la chaussée des trottoirs... Tous ces investissements se voient et ne sont pas faits pour être tape à l'œil. C'est important que nos concitoyens voient le travail que nous menons autrement ils pourraient prêter l'oreille à votre vérité qui est volontairement très partielle. En ce qui concerne la masse salariale vous évoquez entre 2014 et 2018 une augmentation de 9 000 €. Nous sommes à masse salariale constante. Nous avons une masse salariale de 33 millions d'euros. Tous les ans elle est assujettie au glissement vieillesse technicité (GVT), à l'augmentation mécanique des salaires, au comité technique paritaire, nous avons réussi 4 ans après notre arrivée à maintenir la même masse salariale. Cela ne c'était jamais vu. Nous avons absorbé les augmentations mécaniques par des non remplacements de personnes qui partaient à la retraite. Les services sont les premiers témoins tant la situation est tendue et tant je demande que nous jugulions la masse salariale et

que nous n'embauchons pas dans toutes les thématiques, que ce soit le sport, l'état civil, les jardins, les cimetières, les routes, les menuisiers, les carreleurs, les écoles. Chaque chose est contenue le plus possible. Nous avons absorbé l'augmentation mécanique et le tableau des effectifs est là pour vous le rappeler. Je ne peux pas vous laissez dire que nous avons oublié de ne pas remplacer les départs à la retraite car nous l'avons fait et le rendez-vous que vous aurez demain dans le bureau de Monsieur DECKMYN vous le démontrera et j'espère que vous m'enverrez un mail pour me dire que vous l'avez constaté.

Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?

Monsieur LAPORTE, vous avez la parole.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Monsieur le Maire, j'ai demandé la parole.

Monsieur Jean-François LAPORTE

Monsieur CASSARINI, Monsieur le Maire m'a donné la parole. Monsieur le Maire, à ce niveau du Conseil Municipal, nous sommes au début et pour la clarté et le sérieux de nos débats je souhaiterais rappeler un point de notre règlement intérieur qui faudrait que chacun s'attache à appliquer puisqu'il a été voté. « Aucun conseiller municipal ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du Maire ou du Président de séance qui le remplace. Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande. A l'exception du rapporteur nul ne peut parler plus de trois fois sur une même question à moins que le Président ne l'y autorise. Il appartient au Président s'il le juge utile de mettre fin au débat lorsque chacun a pu exprimer ses arguments sur la délibération et enfin si un orateur s'écarte de la question ou s'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles la parole peut être retirée par le Maire », merci.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup et c'est important de rappeler ces points de principe et j'espère que cela va discipliner Monsieur CASSARINI à lever la main, à ne pas couper les élus qui s'expriment, parce que Monsieur CASSARINI, vous n'êtes pas le seul dans cette assemblée et il nous faut de la discipline. Vous êtes le seul depuis 4 ans qui a du mal à respecter ce règlement que nous avons voté en début de mandat.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous parlez très bien de respect mais lorsque vous faites des attaques : « vous ignorez que, vous ne savez rien sur le GVT... » Peut-être soignez un peu votre discours et arrêtez de faire des choses comme cela car évidemment votre discours est loin d'être correct. Vous me parliez tout à l'heure d'arrogance, la seule que j'ai pu avoir c'est l'arrogance des chiffres. Ce sont les chiffres que j'ai cités et ils viennent de la note de présentation du budget principal de la ville. Ce sont vos chiffres. Les chiffres des services page 3, où on nous parle de la baisse des investissements, 12 millions en 2014, 10 millions en 2015, 7.6 millions en 2016 et 2017. Page 8 la charge de personnel 34 156 000 € en 2014 et 34 165 000 € en 2017. Ce sont vos chiffres, il n'y a aucune falsification, il y a une objectivité, ce sont des faits. En ce qui concerne la charge de personnel, vous pouvez faire tous les discours que vous voulez, ils sont en augmentation là où aviez dit que vous souhaitiez une baisse. C'est bien de vouloir une baisse mais faut-il encore se donner les moyens de cette baisse. Lorsque vous nous aviez annoncé que deux fonctionnaires sur trois ne seraient pas remplacés, demain j'ai rendez-vous avec Monsieur DECKMYN et je vous enverrai un mail de satisfaction si je constate que deux fonctionnaires sur trois qui sont partis à la retraite n'ont pas été remplacés comme vous l'aviez promis. C'est vous qui l'aviez promis et il se trouve que 4 ans après les charges de personnel n'ont pas baissé et qu'on se réfugie derrière la baisse de la DGF pour expliquer que la ville va mal mais que ce n'est pas de ma faute.

Monsieur le Maire

La ville va mieux. Terminez votre propos.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Cela vous ennûie que je puisse m'exprimer. Vous êtes sans arrêt en train de me couper, apprenez à respecter les gens. En ce qui concerne les projets dont vous avez fait une longue liste. Ils sont intéressants et vous les avez chiffrés pour certains à 500 000 €. C'est justement cela qui est intéressant car si on n'avait pas fait ce projet de médiathèque, vous imaginez combien de petits projets intéressants on aurait pu faire. Avez-vous interrogé les grasseois sur l'intérêt de la médiathèque ? Faites un sondage. Osez, on verra si les grasseois sont favorables ou pas.

Monsieur le Maire

Merci, je ne vais pas rebondir sur vos propos.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je ne veux pas venir au secours de Monsieur VIAUD comme aime l'écrire Nice-Matin. Monsieur VIAUD n'a pas besoin de moi pour gérer cette ville très correctement. Monsieur CASSARINI il faut dans la ville rester objectif. On peut interpréter des chiffres comme on veut. Lorsque vous dites que la masse salariale est au même niveau qu'en 2014, en réalité dans n'importe quelle ville de même strate et qui ne fait pas attention parce qu'elle est moins endettée cela a explosé les charges de personnel. Vous le savez très bien. Lorsqu'en 4 ans on a que 9 000 € d'écart c'est qu'on a maintenu la masse salariale compte tenu du point d'indice des fonctionnaires, des grilles d'ancienneté... Il faut être honnête. On ne peut pas dire tout et n'importe quoi et je me bats toujours pour la plus grande objectivité. Il faut reconnaître les choses telles qu'elles sont et ne pas faire dire à certaines choses l'inverse de ce qui est la réalité. Si la ville de Grasse, 4 ans après, a 9 000 € de plus en masse salariale c'est qu'elle a fait un effort monumental pour baisser cette masse salariale compte tenu de l'augmentation naturelle du point d'indice et des grilles d'ancienneté. C'est le seul point sur lequel je souhaitais intervenir, de l'objectivité Monsieur CASSARINI. C'est ce qui crée ce fossé entre les citoyens et les politiques. Les politiques assènent n'importe quoi avec un aplomb monumental. Soyons objectif et nous apparaîtrons plus crédible vis-à-vis des citoyens.

Monsieur le Maire

Je ne prends pas part au vote, je quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Christophe MOREL, 4^{ème} adjoint.

Monsieur Christophe MOREL

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI votent contre et Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Intervention de **Magali CONESA**,
Conseillère municipale - Groupe "Grasse à tous, Ensemble et Autrement"

Le Compte Administratif 2017 présente un résultat de 4,56 M€ pour la section de Fonctionnement et un résultat déficitaire de 1,92 M€ pour la section d'Investissement.

Pour la section de fonctionnement :

Concernant **les dépenses de fonctionnement**, nous notons que :

- les « économies » sur les charges à caractère général se sont poursuivies en 2017, avec une augmentation du recours aux travaux effectués en régie,
- les charges de personnel ont augmentées de l'ordre de 1,75 % par rapport à 2016, elles correspondent à 53% des dépenses de fonctionnement.
- les subventions aux associations après avoir baissé entre 2015 et 2016 ont augmenté en 2017 de 6,36 %.

Le tissu associatif grassois étant pourvoyeur d'emplois et jouant un rôle de service public et de lien social indispensable sur notre territoire, nous nous réjouissons que cette mesure contestable ne se soit pas maintenue en 2017.

S'agissant des **recettes de fonctionnement** :

- le produit des taxes locales augmentent par la revalorisation des bases fiscales, la majoration de la TH sur les résidences secondaires et le travail efficace de la cellule fiscale mise en place en 2017 dont nous saluons le travail.

Les recettes fiscales représentent 46,6 % des recettes totales de fonctionnement en 2017, c'est le poste de recette majeur.

Le travail d'optimisation des bases fiscales est donc essentiel à poursuivre.

- la **Dotation Générale de Fonctionnement a baissé de 13,68 %** par rapport à 2016. Cette baisse s'inscrit dans un contexte de baisse des ressources institutionnelles. Elle affecte toutes les collectivités territoriales de notre pays.

La Capacité d'Autofinancement Brute, qui représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement doit permettre de financer l'annuité de la dette et tout ou partie des dépenses d'investissements.

Depuis 2014, la Capacité d'Autofinancement Brute est insuffisante pour rembourser l'annuité de la dette.

Elle ne permet donc pas de financer nos investissements.

En 2017, l'épargne brute est de 6,73 M€ et le remboursement en capital de dette est de 8,03 M€.

En 2017, vous avez prolongé le choix d'un désendettement important pour diminuer sensiblement l'encours de dette en fin de période.

Cela s'est fait **au détriment des investissements et de l'entretien des équipements publics.**

Cette ligne ne peut pas se poursuivre sans risques pour nos bâtiments communaux, pour notre patrimoine, pour la sécurité des personnels et des usagers.

L'encours de dette est de 87,17 M€ en 2017 (avec le fond de soutien déduit), ce qui correspond à **128 % du budget de fonctionnement.**

Cette dette est due à la fois :

- à **un recours massif aux emprunts dès 2010.**

La Ville ne disposant plus de ressources propres suffisantes à financer ses investissements, elle n'a cessé d'augmenter la part de nouveaux emprunts.

En 2014, les emprunts correspondaient à 90,7 % du financement des dépenses d'équipement. Ce qui est considérable.

- et à la souscription de plusieurs contrats d'emprunts structurés dit « toxiques » aux taux volatiles qui présentaient l'intérêt de liquidités immédiates et de taux d'intérêts au départ très intéressants.

Le surendettement de Grasse est avéré depuis 2009.

Suite à la renégociation d'un emprunt structuré en 2015, les intérêts de la dette ont diminué entre 2014 et 2017, mais le remboursement en capital de la dette a augmenté.

En 2017, 11,58 M € sont dédiés au service de la dette contre 10,67 M€ en 2016, soit **910 000 € d'augmentation pour le service de la dette entre 2016 et 2017.**

La priorité donnée au désendettement de la Ville limite grandement ses investissements.

L'Epargne Nette de la Ville qui permet de financer une partie de ses investissements est négative depuis 2014.

En ce qui concerne la section d'investissement :

La section d'investissement en 2017 est déficitaire pour 1,92 M€, déficit qui sera couvert par le résultat de la section de fonctionnement.

Les dépenses d'équipement réalisées en 2017 diminuent, on passe de 12,07 M€ de dépenses d'équipement en 2014 à 7,6 M€ en 2017, soit 37 % de baisse.

Une baisse qui vient souligner un déficit d'équipements publics à Grasse.

En effet, les dépenses d'équipement brut par habitant sont de 142 € par habitant à Grasse contre 310 € par habitant de commune de même strate, soit la moitié.

Les recettes d'investissement en 2017 sont de 4,35 M€.

Elles proviennent à la fois des subventions d'investissement perçues qui ont baissé par rapport à 2016 et de l'emprunt pour 4 M€.

Ainsi, **malgré un faible niveau d'investissement en 2017, les ressources en subvention d'investissement et l'emprunt ne parviennent pas à mettre à l'équilibre la section d'investissement, on constate un déficit de financement de la section d'investissement de 1,925 M€.**

En conclusion, comme nous l'avons déjà précisé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, l'exercice 2017 exprime une volonté de désendettement qui est axée essentiellement sur la recherche d'économies, sur les charges de fonctionnement et sur les investissements.

Néanmoins, l'investissement en équipement public ne doit pas être entièrement grevé par la dette, la ville de Grasse est déjà sous-équipée, et son patrimoine en déficit d'entretien.

En outre, l'investissement des collectivités est un moteur de l'économie, en termes d'activité, d'emploi et d'attractivité.

Comment envisager l'avenir de notre cité en mettant en œuvre une telle politique d'austérité avec des choix en investissements aussi peu adaptés que la Grande Médiathèque ou le projet de ZAC Martelly ?

**2018 - 21 BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2017**

Monsieur le Maire

Je reprends la présidence de séance.

Le résultat de fonctionnement est conditionné par le cumul du résultat de fonctionnement reporté de 2016 et du résultat comptable dégagé pour les seules opérations de l'exercice 2017, soit un total à affecter de 4 562 906,06 euros.

Il est donc proposé d'affecter 3 469 974,21 euros à l'investissement au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement hors restes à réaliser, le solde, soit 1 092 931,85 euros, est reporté au compte 002 excédent de fonctionnement capitalisé.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARIN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2018 - 22 VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2018

Monsieur le Maire

Cette délibération annonce la non augmentation de la fiscalité locale.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous allons nous abstenir. Il y a la confusion entre la non augmentation des taux de fiscalité et la non augmentation des impôts. Si chacun regarde sa feuille d'impôts, il verra que la non augmentation depuis des années des taux de fiscalité ne signifie pas du tout une non augmentation des impôts. Il ne faut pas mélanger les deux genres.

Monsieur le Maire

Ce qui nous concerne, ce sont les taux.

Monsieur Paul EUZIERE

Je ne le conteste pas. Je précise qu'il ne faut pas mélanger les deux termes.

Monsieur le Maire

Nous n'augmenterons pas les taux de fiscalité et s'il y a d'autres éléments extérieurs à la municipalité qui dépasse le rôle du Conseil Municipal, ce n'est pas de notre pouvoir. Notre pouvoir est de choisir des taux de fiscalité qui sont maintenus depuis quatre années consécutives.

- Taxe d'habitation : 18,90 %
- Taxe foncier bâti : 19,45 %
- Taxe foncier non bâti : 14,70 %

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARIN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

2018 - 23 BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE APPROBATION

Monsieur le Maire

Les taux sont maintenus constants, la dernière réévaluation des taux date de 2009.

La dotation forfaitaire est uniquement écartée en fonction des critères de richesse de la Ville et de l'évolution de sa population. Notre hypothèse d'évolution forfaitaire des bases fiscales retenue est de 2 %. La Ville de Grasse, dans la continuité des économies réalisées sur les charges courantes, poursuivra les efforts consentis sur les dépenses de fonctionnement.

Pour les recettes

Pour les dotations, l'hypothèse retenue pour la Dotation Forfaitaire 2018 est une baisse d'environ 80 000 euros. La Ville de Grasse étant éligible à la DSU, un mécanisme de garantie à hauteur de 75 % de 2016 est mis en place sur 2018, soit environ 466 000 euros en lieu et place des 620 000 euros de 2016. En tenant compte de notre potentiel financier, la dotation nationale de péréquation est également revue à la baisse d'environ 47 000 euros. Sur la fiscalité, le projet de loi de finances 2016 évoque une baisse de la revalorisation forfaitaire des bases locatives, soit 1,2 %. Notre inscription 2018 tient compte d'une évolution physique de moins de 1 %, estimation du produit rapporté par notre travail sur les bases fiscales. Sur la base d'hypothèses prudentielles, nous anticipons et ce pour la première fois depuis 2014, une nouvelle progression de notre produit des recettes de fonctionnement.

Pour les dépenses

Le budget 2018, de nouveau très contraint, est la recherche du meilleur compromis entre la poursuite des efforts réalisés les années précédentes et l'optimisation de l'utilisation de nos ressources. Nous poursuivons nos efforts de gestion avec une volonté encore affirmée de maîtriser les dépenses de fonctionnement par des recherches constantes d'économies. Néanmoins, grâce aux avancées de ces deux dernières années en terme d'optimisation, les réductions des enveloppes dédiées aux services impacteront moins leur organisation. Ainsi, les crédits inscrits sur les charges à caractère général seront réduits en volume d'environ 5 % hors opérations nouvelles. La progression du budget en terme de charges de personnel est estimée à environ 0,6 %, la Ville poursuivant ses efforts en limitant les remplacements des départs à la retraite. Sur le poste subventions, les principales hypothèses reposent sur un maintien des enveloppes 2018 à un niveau équivalent à celui de 2017 par solidarité avec le tissu associatif, en revanche celle du CCAS a été revalorisée de 50 000 euros pour tenir compte de l'ouverture du Mas du Collet qui aura lieu en septembre 2018.

Les charges financières sont anticipées à la baisse eu égard à notre politique de désendettement. Néanmoins, les marchés financiers étant très volatils, le contexte politique national incertain, les taux longs se tendent quelque peu ; une réserve a donc été constituée. Les hypothèses de construction sont basées sur une progression de nos recettes de fonctionnement et une baisse de nos dépenses.

Notre épargne brute devrait progresser au-delà des 6 M€. Cet autofinancement va ainsi nous permettre de minorer notre recours aux financements extérieurs.

Le budget d'investissement 2018 est le reflet de plusieurs objectifs :

- Politique de gestion des bâtiments communaux et restauration du patrimoine historique ;
- Amélioration du cadre de vie ;
- Plan de sécurité des écoles et crèches ;
- Poursuite des actions engagées dans le cadre du Renouvellement Urbain ;
- Modernisation de l'administration.

Les réalisations significatives sur 2018 exprimées en milliers d'euros sont les suivantes :

- opérations de restauration du patrimoine	381 000
- plan de rénovation des bâtiments communaux	786 000
- plan Vigipirate écoles et crèches	534 000
- requalification des voies	480 000
- poursuite enfouissement réseaux électriques	127 000
- gazon synthétique du stade de la Paoute	600 000
- renouvellement des réseaux eaux pluviales	435 000
- médiathèque	5 520 000
- véhicules techniques et légers	283 000
- modernisation des services	760 000

Dans notre construction budgétaire, notre objectif prioritaire « pas d'endettement supplémentaire » est respecté, puisque l'emprunt prévisionnel inscrit est inférieur au montant remboursé de 4,4 millions d'euros.

Je vous propose donc de procéder au vote du budget.

Avez-vous des interventions ?

Madame Magali CONESA

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je voulais revenir à l'occasion de cette ligne sur le projet Sainte-Marthe puisque cela fait partie des entrées. En 2013, le projet Sainte-Marthe arrivait à terme et les appartements étaient commercialisés. Cinq ans plus tard j'aimerais savoir où on en est de la vente de ces appartements puisque ce projet était le fer de lance de la réhabilitation du centre historique. Où en est-on 5 ans après la commercialisation de ces appartements ?

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Je vous ai répondu sur tous les points, les taxes de séjour, les conditions de fiscalité. Sur la question de l'assainissement je vais faire un point avec Madame NUTINI et avec les services du SPANC afin que tout soit fait dans une équité de traitement. Je ne peux pas vous répondre maintenant car je n'ai pas les éléments qui me permettent de le faire mais je m'engage à vous apporter tous les éléments du contrôle du SPANC.

Monsieur Paul EUZIERE

Il ne s'agit pas d'une petite somme. Sur la base de 3 000 m2 construits c'est de l'ordre d'1 500 000 € la taxe d'assainissement. Donc, on a constaté, en juin, qu'il y avait un branchement sur une commune voisine. C'est une inégalité. Que faisons-nous ? Qu'est ce qui a été fait depuis ? Est-ce qu'on peut admettre des situations d'inégalité ?

Madame Nicole NUTINI

Votre question est tout à fait normale et la situation est anormale. Nous avons rencontré à plusieurs reprises Jacques VARRONE, le Maire d'Auribeau. Monsieur VARRONE devait avoir une réunion avec vous, Monsieur le Maire, concernant ce branchement illicite sur la commune d'Auribeau. Nous vous apporterons des réponses à ces questions. Nous travaillons sur ce dossier. C'est un dossier très complexe.

Monsieur le Maire

Je vous tiendrai au courant de chaque chose et de chaque discussion avec Monsieur VARRONE.

Monsieur Paul EUZIERE

Je n'ai pas cité Monsieur VARRONE, car le château Diter ne se situe pas sur la commune d'Auribeau. Ici nous sommes contribuables et nous payons tous une taxe d'assainissement. C'est à ce titre là qu'il y a une rupture d'égalité entre les contribuables.

Monsieur le Maire

Vous avez raison de le souligner et je vous tiendrai informé de mes échanges avec le Maire d'Auribeau.

Sur la question de Sainte-Marthe nous avons cédé fin novembre 2017 à VILOGIA l'îlot Sainte-Marthe pour 21 logements en accession en PLS. Le démarrage des travaux intérieurs se faisant en accord avec un calendrier de la médiathèque, les choses sont en train de se préciser. Je demanderai à Monsieur GABERT de vous faire une note complémentaire sur le calendrier, sur les éléments financiers et des engagements sur ce sujet.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Intervention de **Magali CONESA**,
Conseillère municipale - Groupe "Grasse à tous, Ensemble et Autrement"

Sur le Budget Primitif 2018, il est prévu une légère hausse des recettes de fonctionnement, due notamment à l'augmentation du produit fiscal, l'augmentation des produits de stationnement et des produits de jeux.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues en baisse, par la diminution des charges à caractère général.

Il est ainsi demandé aux services municipaux de « *poursuivre leurs efforts* ». C'est-à-dire de fonctionner avec les moyens du bord qui sont, on le sait, insuffisants.

Au vu des baisses successives des charges à caractère général, il convient néanmoins de veiller à ne pas dégrader davantage encore les services publics.

Concernant les charges de fonctionnement, nous avons à plusieurs reprises évoqué la nécessité de poursuivre assidûment le contrôle de gestion sur les DSP et le PPP, car nous sommes convaincus que ces derniers sont loin de servir au mieux les intérêts des Grassois.

En 2018, selon vos chiffrages, la **Section de Fonctionnement** dégagerait une Epargne Brute en hausse, d'un montant prévisionnel de 7,153 M€.

Le désendettement reste une priorité, ainsi le remboursement en capital de la dette atteindrait 8,4 M€ et les Charges financières 3,35 M€, soit un **total pour le service de la dette de 11,75 M €**. C'est un chiffre jamais atteint, énorme !

L'Epargne Nette reste donc négative en 2018, une situation qui se poursuit depuis 2014.

Le volume d'Investissement prévu pour 2018 est en hausse.

Les dépenses d'équipement devraient atteindre 11,66 M€, soit 4 M€ de plus qu'en 2017.

Cependant, la dépense d'Investissement la plus conséquente est mobilisée pour la construction de la « Grande Médiathèque » pour un montant de 5,52 M€, soit environ la moitié du total des investissements en 2018.

C'est un projet qui est coûteux et inadapté, qui grève considérablement les finances de la Ville dans une situation aussi critique que celle que nous connaissons actuellement et qui grève aussi tout autre investissement nécessaire tel que l'entretien de notre patrimoine et de notre voirie.

En outre, faire **le choix de recourir massivement aux cessions foncières pour financer les investissements futurs**, c'est accepter la vente de nos actifs -le patrimoine des Grassois- comme si cela pouvait constituer une démarche de gestion pérenne.

On ne peut s'empêcher de penser au danger d'un tel procédé qui est une fuite en avant.

« Céder les actifs » doit être une démarche ponctuelle, qui doit s'accompagner d'une expertise et d'une évaluation exacte de notre patrimoine.

Nous ne disposons d'aucun élément d'estimation de ces futures cessions.

La CRC a estimé dans son rapport que le montant de ces cessions que vous prévoyez est surévalué.

Avec les magistrats financiers de la Chambre Régionale des Comptes, nous pensons que les objectifs de vente que vous affichez ne pourront pas être tenus en 2 ans -2018 et 2019- puisque l'actuelle mandature se terminera en mars 2020.

Nous pensons qu'il faut commencer par une évaluation exacte de nos domaines. Ce qui permettrait d'envisager des cessions sans brader notre patrimoine.

Cela contribuerait également à prévoir un plan d'entretien à moyen et long terme et à valoriser nos bâtiments communaux utiles.

Il importe de **mettre en place une véritable gestion active de notre patrimoine.**

Rappelons-le, la promotion d'un inventaire rigoureux et d'une évaluation du patrimoine permettrait :

- de mieux localiser les actifs cessibles, que la Ville détient ou qui ont acquis de la valeur;
- de renforcer la crédibilité de notre Collectivité auprès de ses créanciers;
- de permettre un arbitrage subtil par une juste vision des coûts entre des opérations de cession et de rendement au mieux des intérêts de la collectivité.

Enfin, il importe de conserver la valorisation de ce patrimoine en l'entretenant.

Ce qui est loin d'être le cas.

En conclusion, la Ville doit faire face à un endettement fort qui paralyse ses finances. Tous les efforts sont orientés sur un désendettement massif au préjudice des équipements publics et de leur entretien.

Les choix de ce Budget 2018 vont se traduire par une politique de sous-équipements publics et par une priorité donnée à quelques investissements ruineux et inadaptés.

BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Si l'on veut réellement assainir les finances communales de Grasse qui restent dans une situation toujours très préoccupante, il nous faut bien définir les priorités et les projets indispensables, veiller à ne pas multiplier les "dérapages" souvent prévisibles en investissement avec la multiplication d'avenants, mais aussi faire rentrer toutes les sommes dues à la collectivité.

Je pense que sur ce point, nous sommes très loin du compte.

Le 5 avril 2017, dans une lettre au Maire qui faisait suite à de multiples questions en séances du Conseil municipal, je demandais des réponses précises sur les diverses taxes acquittées -ou non- par le Château-Diter, notamment en matière de Taxe de séjour et aussi de taxe d'assainissement.

Le 8 juin 2017, dans un courrier, M. le Maire me répondait -partiellement- sur la TLE et sur la Taxe de séjour, mais pas sur la Taxe d'Assainissement.

Nous avons donc réitéré nos questions sous forme de question écrite au conseil municipal du 27 juin 2017.

La réponse qui a été apportée par M. le Maire -et qui figure au PV de la réunion du Conseil municipal du 27-06-17, p.61,- laisse perplexe.

En effet, il y est dit: *"En ce qui concerne les dates auxquelles ont été déposées auprès des services municipaux les demandes de raccordement d'eau et d'assainissement du Château-Diter: Ladite propriété n'est pas desservie par le réseau d'eau usée de la ville de Grasse. Il semble qu'il soit branché sur le réseau de la commune d'Auribeau(...)"*

Il nous semble qu'il y a là **plusieurs infractions**.

La première est que cette propriété ne soit pas branchée sur le réseau d'assainissement communal.

La deuxième est que la dite propriété est branchée sur le réseau d'assainissement d'une commune voisine, manifestement à son insu.

La troisième est que le Château-Diter n'a donc acquitté les taxes de raccordement ni à la commune de Grasse, ni à la commune d'Auribeau.

Il y a là non perception de taxes dues et, ce qui est tout aussi grave, rupture d'égalité des contribuables devant les charges publiques puisque, à notre connaissance, aucun titre de recette n'a été émis.

Nous souhaiterions connaître les démarches que vous avez entreprises depuis que les services de la Ville et l'Exécutif municipal ont connaissance de ^{ce} constat de branchement illégal, financièrement préjudiciable aux finances de la commune.

**2018 - 24 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
COMPTE DE GESTION 2017**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2017 de Monsieur Le Trésorier Principal, document qui est le reflet du compte administratif 2017.

Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2018 - 25 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire

Le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un solde déficitaire de 204 510,37 euros.

Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 929 699,64 euros.

Je ne prends pas part au vote, je quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Christophe MOREL, 4^{ème} adjoint.

Monsieur Christophe MOREL

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI votent contre, et Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2018 - 26 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017**

Monsieur le Maire

Je reprends la présidence séance.

Il est proposé d'affecter le résultat au 31 décembre 2017, soit un excédent de 929 699,64 euros, comme suit :

Virement à la section d'investissement pour : 204 510,37 euros

Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement de : 725 189,27 euros

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2018 - 27 BUDGET PRIMITIF 2018
SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
APPROBATION**

Monsieur le Maire

Nous avons évoqué les grandes lignes de force en commission.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI votent contre et Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2018 - 28 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
COMPTÉ DE GESTION 2017**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2017 de Monsieur Le Trésorier Principal, document qui est le reflet du compte administratif 2017.

Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2018 - 29 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
COMPTÉ ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire

Le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un solde déficitaire de 361 117,48 euros.

Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 872 154,87 euros.

Les réalisations significatives sur 2017 (liste non exhaustive) sont les suivantes :

En dépenses :

Charges à caractère général : 30 644,63 euros

Charges de personnel : 169 528,00 euros

Annuité de la dette : 274 798,90 euros avec un encours de dette au 31 décembre 2017 de 1 741 363,05 euros.

- Dépenses d'équipement : 1 575 402,59 euros ; les principales opérations réalisées sont :
- poursuite de l'extension d'un réseau d'eaux usées vallon du Rossignol ;
- remplacement de réseaux ou renforcement boulevard du Jeu de Ballon, traverse de la Paoute, boulevard Clémenceau, avenue Jeanne Jugan, avenue Georges Pompidou, giratoire de la Halte avenue Félix Raybaud ;
- dans le cadre du projet de requalification de la zone d'activités du Carré Marigarde, travaux sur le réseau d'assainissement ;
- études ayant pour finalité un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et pluviales.

Ces dépenses ont été financées par les recettes suivantes :

La surtaxe pour 1 044 060,79 euros ;

La taxe de raccordement aux eaux usées à hauteur de 114 217,08 euros ;

Les remboursements de TVA pour 261 078,87 euros ;

L'affectation pour 700 000,00 euros.

Je ne prends pas part au vote, quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Christophe MOREL, 4^{ème} adjoint.

Monsieur Christophe MOREL

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI votent contre et 3 Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2018 - 30 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017**

Monsieur le Maire

Je reprends la présidence de séance.

Il vous est proposé d'affecter le résultat au 31 décembre 2017, soit un excédent de 872 154,87 euros, comme suit :

Virement à la section d'investissement pour : 361 117,48 euros

Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement de : 511 037,39 euros

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2018 - 31 BUDGET PRIMITIF 2018
SERVICE D'ASSAINISSEMENT
APPROBATION**

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations concernant le vote de ce budget ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI votent contre et 3 Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2018 - 32 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMpte DE GESTION 2017**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2017 de Monsieur Le Trésorier Principal, document qui est le reflet du compte administratif 2017.

Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2018 - 33 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMpte ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire

Je ne prends pas part au vote, quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Christophe MOREL, 4^{ème} adjoint.

Monsieur Christophe MOREL

Avez-vous des observations ?

Madame Magali CONESA

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Christophe MOREL

Merci pour votre intervention.

Madame Nicole NUTINI

Je vous remercie infiniment Madame CONESA. Ce sujet me tient beaucoup à cœur, c'est un sujet compliqué, difficile. L'usager est face à des prix qui sont très conséquents et on fait souvent une approche sociale pour sauver le côté environnemental et je remercie l'équipe du SPANC qui fait ce travail avec beaucoup de qualité. Les chiffres que nous vous avons adressés, je les ai regardés, il en manquait un, je vous ai posé la question tout à l'heure, vous avez eu ce chiffre juste avant le Conseil. La cible que nous souhaitons atteindre, dans ce que vous avez évoqué, est 47 % pour l'année prochaine et au sujet du coût je rappellerai quelque chose qui peut être positif pour l'usager. Dans le coût de l'assainissement non collectif pour l'usager il a une facture qui est divisée quasiment par deux. Dans l'approche qu'on fait sur l'amortissement d'une remise aux normes d'un assainissement collectif si c'est quelqu'un de très jeune il pourra l'amortir si dans les années futures un réseau collectif ne passe pas à côté sur les 10 ou 20 ans à venir. Le problème que nous regrettons et qui nous touche socialement quand c'est une personne âgée doit se mettre en conformité lorsqu'elle est en pollution avérée, c'est un vrai problème. Merci d'être entrée aussi précisément dans un dossier qui m'est cher.

Monsieur Christophe MOREL

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

BUDGET ANNEXE - SPANC - CA 2017
BUDGET PRIMITIF 2018 - SPANC - Approbation

Intervention de **Magali CONESA**,
Conseillère municipale - Groupe "Grasse à tous, Ensemble et Autrement"

Créé en décembre 2005, le SPANC est une régie dotée d'une autonomie financière.

Les missions du SPANC consistent à valider les nouvelles installations en assainissement autonome et contrôler l'état, le fonctionnement et l'entretien des installations existantes périodiquement.

Le SPANC trouve sa justification dans une logique environnementale qui vise à préserver les ressources en eaux et les sols.

C'est un moyen de lutte contre les pollutions diffuses.

Sur Grasse, près de 4000 installations sont concernées par l'ANC.

3815 unités, c'est le chiffre exact porté sur le dernier Rapport annuel du prix et de la qualité du service de 2016, chiffre fluctuant en fonction des constructions nouvelles, les droits à bâtir étant maintenus dans les zones d'ANC.

L'Assainissement Non Collectif concerne donc une part importante des foyers grasseois, c'est un enjeu primordial pour notre ville.

Il nous est demandé ici d'approuver le Compte Administratif 2017 et le Budget Primitif 2018.

En premier lieu, nous regrettons que **la note de présentation qui accompagne le Compte Administratif et le Budget Primitif** soit si **succincte**.

En effet, les données transmises ne permettent pas d'appréhender correctement le bilan financier et le bilan d'activité du SPANC en 2017 ni de mesurer les propositions choisies pour 2018.

Je remercie toutefois les services de m'avoir fourni toutes les informations utiles à la bonne compréhension de ces comptes.

Au Compte Administratif 2017, le **résultat de la Régie est excédentaire, d'un montant de 44 279,99 €.**

Les recettes du SPANC résultent :

- des redevances payées par les usagers pour les contrôles de conception et réalisation et les contrôles du fonctionnement des installations et
- des redevances pour le traitement des matières de vidange.

Le budget du SPANC n'a pas vocation à être excédentaire.

Sur le Budget Primitif 2018, nous notons une **augmentation sensible des redevances facturées aux particuliers**, ce qui indique que vous prévoyez d'augmenter les contrôles.

En effet, au CA 2017, les prestations facturées aux particuliers atteignent 34 865 €.

Sur le BP 2018, les prestations facturées aux particuliers devraient être de 70 000 €, soit **le double**.

Cette hausse de prestations facturées aux particuliers est basée sur **l'augmentation du nombre de contrôles** (et l'application des pénalités pour refus de contrôle) et sur **l'augmentation du tarif des contrôles**, votée lors de la délibération 2017-265 du 12 décembre 2017.

Depuis 2015, le nombre de contrôles périodiques et des diagnostics a augmenté, de 333 en 2016, il passe à 418 en 2017.

En 2018, vous prévoyez 750 contrôles périodiques grâce au logiciel YPRESIA qui produira un gain de temps.

Cela appelle plusieurs remarques.

Même s'il progresse, le nombre de contrôles annuels effectués depuis 2013 est encore trop faible, compte tenu du nombre total d'installations en ANC sur Grasse.

Sur le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2016, il était spécifié que le total des installations jugées conformes était de 1462, soit un **taux de conformité de 38,5%**.

Augmenter les contrôles est donc nécessaire.

Cependant, viser **une augmentation de 80% des contrôles périodiques en 2018** en la justifiant par l'utilisation d'un logiciel, aussi efficace soit-il, nous semble très ambitieux.

Depuis 2015, le service fonctionne avec **2 agents techniques à temps complet** qui seront maintenus en 2018.

Ainsi, pour répondre à cette augmentation de contrôles périodiques et rattraper un retard conséquent, vous maintiendrez 2 agents techniques seulement.

En décembre 2017, le Conseil municipal a voté une augmentation de la tarification des contrôles, on a constaté une hausse moyenne de **7,5%**, une augmentation non négligeable pour les usagers.

Cette hausse devait permettre –je cite la délibération 2017-265 – de « *dimensionner les dépenses de personnel à 3 ETP* ».

Or, sur le budget primitif 2018 et sur le DOB, le montant des « charges de personnel » est identique.

Il y a là une incohérence.

Augmenter les contrôles pour atteindre un taux de conformité raisonnable est urgent.

Y affecter les moyens nécessaires pour la préservation de nos eaux souterraines et de notre environnement est essentiel.

En outre, en choisissant une **périodicité des contrôles tous les 4 ans**, je rappelle que la fréquence des contrôles aux usagers peut varier de 4 à 10 ans, vous faites le choix de contrôler tous les 4 ans des installations conformes, alors même que toutes les installations n'ont pas été contrôlées et qu'un grand nombre demeurent non conformes.

Cette fréquence de 4 ans est bien sûr un moyen d'augmenter les recettes du SPANC mais c'est aussi une charge supplémentaire pour les usagers qui, en plus de leur installation et de l'entretien très coûteux, voient rajouter à leurs obligations le paiement de contrôles périodiques rapprochés.

De plus, **les obligations techniques en terme sanitaire évoluent rapidement** et exigent parfois de nouveaux travaux d'habilitation.

Enfin, **la revalorisation des tarifs en décembre 2017**, trouvait également sa justification dans la fin des aides à l'Assainissement Non Collectif annoncée par l'Agence de l'Eau.

358 subventions ont été octroyées à Grasse depuis la création de l'aide par l'Agence de l'Eau.

Cette décision de suppression de l'aide aux usagers ne favorisera en rien la mise en conformité des installations polluantes. C'est regrettable.

En conclusion, l'action du SPANC s'inscrit dans une démarche de développement durable, en concourant à protéger la qualité des nos eaux souterraines et de nos sols. Poursuivre et renforcer les missions du SPANC est donc primordial.

Le SPANC a un rôle de conseil déterminant auprès des usagers dans la construction et l'entretien de leur filière d'assainissement, un rôle qu'il convient de développer car il reste difficile pour chaque usager de connaître précisément ses obligations et ses droits en matière d'ANC.

Néanmoins, il ne faut pas omettre la réalité de notre territoire.
Des solutions insuffisantes sont apportées aux usagers.
Trop d'installations sont non conformes.
Des rejets d'eaux usées trop nombreux dégradent la qualité des sols et des eaux.

Le SPANC reste, là où l'assainissement collectif n'est pas envisageable, un garant de la préservation de notre environnement.

Nonobstant, l'ANC n'est pas une alternative au tout réseau.

En effet, faire le choix de l'Assainissement Non Collectif pour une partie non négligeable de nos concitoyens, c'est accepter de faire peser une charge très importante sur les foyers grasseois, avec des contraintes techniques et géographiques qui rendent certaines installations difficilement réalisables et très chères.

L'utilisateur est doublement sanctionné : Il ne bénéficie pas du réseau collectif, paye l'étude géologique, les travaux, les contrôles et les augmentations sont constantes...

Ainsi, là où c'est possible, **un programme pluriannuel d'extension du réseau collectif d'assainissement reste indispensable.**

Partout ailleurs, si l'Assainissement Collectif n'est pas envisageable, pour des raisons de coût notamment ; d'autres solutions existent auxquelles il convient de réfléchir.
Il est possible de moduler, d'envisager d'autres solutions d'assainissement, de petites tailles, moins coûteuses, respectueuses de l'environnement, par quartier ou par ensemble d'habitations.

On pensera notamment à des solutions d'épuration écologique, des jardins phyto-épuratif...

L'assainissement doit être un service public pour tous qui doit s'inscrire dans une politique publique environnementale et sanitaire ambitieuse.

**2018 - 34 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017**

Monsieur le Maire

Je reprends la présidence de séance.

Il est proposé d'affecter le résultat au 31 décembre 2017, soit un excédent de 46 729,99 euros, comme suit :

Virement à la section d'investissement pour : 2 450,00 euros

Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement de : 44 279,99 euros

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2018 - 35 BUDGET PRIMITIF 2018
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
APPROBATION**

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2018 - 36 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
COMPTE DE GESTION 2017**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2017 de Monsieur Le Trésorier Principal, document qui est le reflet du compte administratif 2017.

Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Monsieur Paul EUZIERE

D'ordinaire nous votions ces délibérations sur les pompes funèbres. Mais nous allons nous abstenir non pas sur le compte de gestion mais sur les trois autres. La raison est que nous souhaitons que soit mis à l'étude un service des pompes funèbres en régie. Lorsque les pompes funèbres sont en régie municipale, les habitants s'y retrouvent largement. Nous aimerions débattre sur ce sujet parce que rien n'oblige que ce soit une DSP.

Madame Brigitte VIDAL

Monsieur EUZIERE nous travaillons sur ce dossier, nous reviendrons vers vous afin de le présenter dans les divers services et personnes concernées et voir même peut-être un débat au Pays de Grasse.

Monsieur le Maire

Nous allons étudier ce dossier et les avantages d'une telle approche.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2018 - 37 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire

Je ne prends pas part au vote, quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Christophe MOREL, 4^{ème} adjoint.

Monsieur Christophe MOREL

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2018 - 38 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017**

Monsieur le Maire

Je vous propose d'affecter le résultat au 31 décembre 2017, soit un excédent de 92 388,49 euros, à l'excédent reporté de fonctionnement.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2018 - 39 BUDGET PRIMITIF 2018
SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
APPROBATION**

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2018 - 40 BUDGET ANNEXE – SERVICE DU CINEMA STUDIO
COMPTE DE GESTION 2017**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2017 de Monsieur Le Trésorier Principal, document qui est le reflet du compte administratif 2017.

Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2018 - 41 BUDGET ANNEXE – SERVICE DU CINEMA STUDIO
COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire

Je ne prends pas part au vote, quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Christophe MOREL, 4^{ème} adjoint.

Monsieur Christophe MOREL

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2018 - 42 BUDGET ANNEXE – DU CINEMA STUDIO
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017**

Monsieur le Maire

Je reprends la présidence de séance.

Je vous propose d'affecter le résultat au 31 décembre 2017, soit un déficit de 63 593,36 euros, en déficit de fonctionnement reporté.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2018 - 43 BUDGET PRIMITIF 2018
SERVICE DU CINEMA STUDIO
APPROBATION**

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

Monsieur le Maire

La procédure des autorisations de programmes permet à une collectivité territoriale de prévoir financièrement l'intégralité d'une dépense pluriannuelle. La délibération d'autorisations de programmes prévoit la totalité des dépenses d'un programme d'investissement qui devront être assumées par la commune sur une période donnée. La procédure des autorisations de programmes améliore la visibilité financière d'une collectivité. Elle permet aux élus d'apprécier le poids financier que le programme d'investissement envisagé fera peser sur les budgets futurs. Contrainte et capacité financière sont ainsi mieux visualisées.

Le 14 avril 2015, quatre autorisations de programmes couvrant l'ensemble du budget d'investissement avaient été votées, ces autorisations avaient également été révisées le 29 mars 2016 :

- le renouvellement des équipements ;
- le renouvellement des superstructures ;
- le renouvellement des infrastructures, voirie et espaces verts, réseaux ;
- le renouvellement urbain.

Il vous est aujourd'hui proposé de les réviser de nouveau, afin de tenir compte d'une revalorisation importante de nos programmes d'investissement présentés dans notre rapport d'orientations budgétaires du 20 février dernier, les ressources prévisionnelles disponibles pour le financement de l'investissement ayant été revues à la hausse. Ainsi, en dépenses, les nouvelles affectations de crédits concernent notamment la modernisation des services pour l'AP équipement et les opérations de requalifications de voirie et de renouvellement des réseaux eaux pluviales pour l'AP infrastructures.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe,

Monsieur le Maire

Merci pour la première partie de votre intervention en disant que vous étiez d'accord avec certains investissements. Je respecte votre regard et les commentaires que vous apportez sur les projets en cours. Dans ces autorisations de programme il est acté un certain nombre de choses sur les acquisitions foncières, de la restauration du patrimoine, l'extension de l'école de Saint-Mathieu, le plan Vigipirate, le développement des écoles et des crèches, les études faisabilité, la rénovation des sanitaires publics, les questions d'accessibilité, les plans fontaines et lavoirs, la rénovation énergétique, la partie des fluides, l'enfouissement des réseaux électriques, les espaces verts et les aires de jeu, l'îlot Nègre Verceuil-Médiathèque qui est un sujet qu'il faut bien traiter. On ne peut pas dire que c'est comme cela depuis 1945. Monsieur EUZIERE que s'est-il passé du côté du Rouachier ? Rien.

Monsieur Paul EUZIERE

En tout cas rien ne s'est écroulé. On a détruit les îlots insalubres et rien ne s'est écroulé, vous avez remarqué.

Monsieur le Maire

Je pense qu'à ne rien faire, les choses s'écroulent.

Monsieur Paul EUZIERE

Non, en faisant, les choses s'écroulent. Le rapport d'expertise est tout à fait éloquent.

Monsieur le Maire

Il y a beaucoup de bâtiments qui n'ont plus de toitures, de fenêtres et à force de laisser en l'état ça charge les planchers.

Monsieur Paul EUZIERE

Personne n'a dit cela. Ce que nous disons c'est qu'il ne fallait pas faire cette médiathèque et nous le disons depuis le premier jour. Le dérapage est évident en matière financière. On explose les coûts prévus au départ. On ne maîtrise rien et il est certain qu'il y aura d'autres effondrements qui arriveront dans les années à venir.

Monsieur le Maire

Depuis des décennies bon nombre de bâtiments n'ont pas été entretenus. On ne peut pas dire qu'il est certain que dans l'avenir, il y aura des effondrements.

Monsieur Paul EUZIERE

Ce sont les travaux de la médiathèque qui ont entraîné les effondrements.

Monsieur le Maire

C'est vous qui le dites, vous n'êtes pas expert du bâtiment.

Monsieur Paul EUZIERE

Non mais j'ai lu le rapport d'expertise. Il fait 80 pages. Je ne suis pas expert, mais je sais lire.

Monsieur le Maire

Moi aussi.

Monsieur Paul EUZIERE

Alors on n'a pas dû lire la même chose !

Monsieur le Maire

Il y a de nombreux bâtiments dans le centre historique de Grasse qui sont dans un état catastrophique et si on ne fait rien.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est un faux débat. On dit qu'il ne fallait pas construire la médiathèque à cet endroit car il y avait des risques géologiques. Il y avait un bâti médiéval. Nous l'avons dit depuis le début, mais on s'est heurté à l'entêtement de votre prédécesseur et vous avez continué.

Monsieur le Maire

J'ai entendu vos propos Monsieur EUZIERE et la cohérence de votre position depuis toujours quand vous évoquez cette question.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous êtes d'accord que d'avenant en avenant, on est passé de pieux de 15 mètres à des pieux de 25 mètres et qu'on avait oublié l'archéologie préventive. Trois avenants : 860 000 € que l'AMO avait oubliés. Cela dans un Secteur sauvegardé. De temps en temps il faut dire les choses. On prend un bureau à maîtrise d'ouvrage, on a des ingénieurs, des professionnels, des techniciens et on ne sait pas que dans un Secteur sauvegardé il y a un règlement qui impose l'archéologie préventive. Qu'a fait l'AMO ? On avait des craintes, elles ont été confirmées de manière pathétique et je n'en tire aucune gloire. C'est le contribuable et c'est nous tous qui devons faire face.

Monsieur le Maire

C'est notre budget communal qui est grevé de cela. Pour en revenir à la médiathèque, je pense qu'elle doit être un lieu qui rassemble 4 600 enfants de tous les hameaux de la ville. C'est un lieu de vie, de concerts, d'expositions... il est important que les enfants se réapproprient le centre-historique. Ce lieu de vie central doit s'articuler avec Martelly, le centre-ville. Il va permettre aux enfants d'avoir un lieu culturel. Je ne dis pas que vous avez tort sur les questions financières car elles sont exactes. Sur les surcoûts mais il faut bien qu'un jour ce quartier-là qui n'a pas connu beaucoup de travaux depuis l'après-guerre, on s'en occupe parce que sinon on est dans des situations où on a des immeubles en péril imminent depuis plus de douze ans. L'eau des pluies tombe sur les planchers qui sont chargés d'eau, ce sont des planchers qui s'effondrent. C'est la structure même des bâtiments qui tombe. Cela va permettre grâce à ce lieu de vie de restaurer un quartier en souffrance.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Premièrement, peut-on avoir de façon très précise le coût de la médiathèque, le montant des subventions et une estimation de ce que les effondrements pourraient laisser comme ardoise ? Deuxièmement, c'est bien de construire une médiathèque, mais ce sera un projet qui sera structurellement déficitaire puisqu'il y a des frais de fonctionnement. Pouvez-vous nous communiquer le coût de fonctionnement de cette médiathèque ?

Monsieur le Maire

Je vais vous les transmettre par courrier. Monsieur EUZIERE m'a fait la même demande par écrit avant le Conseil Municipal.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pouvez-vous me donner les ordres de grandeur ?

Monsieur le Maire

Je n'ai pas tous les chiffres ici. Je vous les enverrai par mail.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Si vous n'avez pas les chiffres en tête, j'aimerais au moins les coûts de fonctionnement. J'ai déjà demandé ce coût de fonctionnement, il y a trois ans. Cette question est essentielle et je souhaite une réponse maintenant. Est-ce que cela a été étudié ? Est-ce que l'on a une idée ? Habituellement, il y a un fonctionnaire qui vous souffle la réponse lorsque vous ne la connaissez pas. Là, personne n'est capable de vous donner le chiffre.

Monsieur le Maire

Je vais vous envoyer tous ces éléments par écrit.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je souhaite une réponse orale. Vous ne savez pas combien cela va coûter.

Monsieur le Maire

Je le sais exactement.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pourquoi, vous ne nous donnez pas la réponse ? Vous avez des choses à cacher. C'est trop cher ?

Madame Annie DUVAL

Ça suffit.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Qu'est ce qui suffit Madame ? Je demande le coût de fonctionnement et on m'explique que l'on ne peut pas me répondre. Qu'est-ce qui suffit ? Nous sommes dans le budget Madame. Madame stop.

Madame Annie DUVAL

Vous me dites stop.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je vous demande de vous taire. Avez-vous demandé la parole ? Référez-vous au règlement intérieur, demandez à Monsieur LAPORTE, il vous l'enverra. Je demande Monsieur VIAUD le coût de fonctionnement. Etes-vous capable de me le donner, oui ou non.

Monsieur le Maire

Vous allez changer de ton.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je demande juste un chiffre. Etes-vous capable de me le communiquer ? Je comprends que comme sur le fond vous êtes incapable de répondre, vous vous attaquez à la forme. C'est un tour de passe-passe que vous nous faites depuis quatre ans.

Monsieur Christophe MOREL

C'est le moment de votre show Monsieur CASSARINI ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

Avez-vous demandé la parole, Monsieur ?

Monsieur Christophe MOREL

Il y a une manière de faire.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pourquoi, on ne me répond pas ?

Monsieur le Maire

Terminez votre question.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Quel est le coût de fonctionnement annuel de cette médiathèque ?

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI, vous ne prenez plus la parole. Vous allez vous adresser différemment aux personnes du Conseil et notamment à Madame Annie DUVAL. Vous allez être plus respectueux.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Alors qu'elle me respecte.

Monsieur le Maire

Vous ne prenez pas la parole.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Alors que ce soit appliqué par Madame DUVAL également.

Monsieur le Maire

Il faut un peu de discipline. Imaginez si 45 élus se comportaient aussi mal que vous.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est ce qui vient de se passer avec Madame DUVAL et Monsieur MOREL.

Monsieur Christophe MOREL

Vous êtes insupportable.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI, vous avez la parole. Monsieur CASSARINI je ne vous donne plus la parole et je vous répondrai par écrit.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pourquoi par écrit. Vous n'avez pas la réponse ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Deux choses. La première concerne le comportement de Monsieur CASSARINI. Je vous demande officiellement en tant que Président du groupe Front National à la Mairie de Grasse, de faire sortir ce Monsieur en fonction de

vos prérogatives de Président de séance. Deuxièmement sur la place du Rouachier, il a été fait des travaux, il y a une vingtaine d'années pour créer cette place, ouvrir des immeubles qui donnaient sur l'esplanade du Monoprix et le résultat c'est que c'est devenu une poubelle monumentale et sur laquelle se retrouvent tous les SDF alcoolisés et drogués de la ville de Grasse, créant des nuisances insupportables aux riverains de cette place. Il y a eu des travaux de faits, ce n'est pas ce qui change la donne, c'est malheureusement plus profond. Pour terminer sur la médiathèque, nous espérons que cela restera une médiathèque bien que nous soyons contre et que cela ne devienne pas une grande salle de prière pour nos amis musulmans.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est une suggestion. Venant de vous c'est pas mal. Vous progressez.

Madame Dominique BOURRET

Notre ville comporte 52 000 habitants. Trouvez-vous normal qu'une ville de cette nature avec des enfants en bas âge, des jeunes, des étudiants...ne comporte pas de bibliothèque au sens traditionnel ? Trouvez-vous normal que nous ne puissions plus mettre les documents que nous avons à la disposition du public ? Il serait bien que je vous emmène visiter une médiathèque. Pensez-vous qu'internet va nous permettre de supprimer tous les musées du monde ? Je ne vous comprends pas, je trouve cela incohérent, je ne vois pas comment on pourra avoir une ville qui revit avec une population intergénérationnelle et aller de l'avant en supprimant toutes ces structures. En ce qui concerne le fonctionnement à la louche, pardonnez-moi Monsieur le Maire, ce ne sont pas des données très précises. Un équipement de 3 600 m² dont on espère une ouverture correcte à la population, il faudra du personnel. Nous travaillons sur ce dossier. Le personnel des annexes sera certainement ramené, il y aura de la mutualisation et il faudra embaucher un peu. Il y aura entre 25 et 30 personnes pour faire tourner cette maison avec du personnel qui existe déjà. Réfléchissez bien à cet appauvrissement culturel que vous envisagez pour votre ville. Je trouve cela très dangereux. Merci.

Madame Myriam LAZREUG

Je prends note qu'on ne connaît pas le coût de fonctionnement à un an de l'ouverture. En revanche, on a appris par Nice-Matin cette semaine que la ville avait diligenté une procédure en référé pour essayer de récupérer les 5 600 000 € qu'elle a avancé suite aux effondrements. Nous avons perdu en première instance, en appel et on va perdre devant le Conseil d'Etat. Est-ce que la ville a engagé une procédure au fond pour récupérer cette somme ?

Monsieur le Maire

Vous n'avez pas pris bonne note car vous dites que l'on ne connaît pas le coût de fonctionnement. Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas ce que je viens de dire.

Madame Myriam LAZREUG

Nous avons compris, vous ne souhaitez pas le communiquer.

Monsieur le Maire

Pourquoi dites-vous l'inverse de ce que je viens de dire ? Je viens de vous dire que j'ai travaillé avec Monsieur EUZIERE.

Monsieur Paul EUZIERE

Une précision. Moi, j'ai demandé les seuls chiffres sur l'investissement et je les ai obtenus.

Monsieur le Maire

J'ai annoncé que je transmettrai les éléments des coûts de fonctionnement et d'investissement à Monsieur CASSARINI, par mail. Sur la question de la procédure, nous avons saisi le juge du fond et je demande à Monsieur LEHEMBRE de vous fournir tous ces éléments.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES RÉVISIONS

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

L'objet de cette délibération est de **réviser le montant des dépenses des investissements prévus jusqu'en 2020.**

Si nous sommes d'accord avec un certain nombre d'investissements, nous sommes en désaccord complet avec d'autres.

Vous envisagez pour les deux budgets d'années entières qui restent jusqu'à la fin de la mandature **-2018 et 2019-** un montant d'investissements de **25 372 000 €** (11,6 M € pour 2018 et 13,7 pour 2019).

Dans ces 25,3 M € d'investissement, **9,4 M €** sont destinés à la "**Grande Médiathèque**".

Il faut y ajouter l'équipement: **1,3 M €** et les "**espaces publics du Rouachier**": **0,4 M €**.

Pour ces deux chapitres, je ne prends en compte que les dépenses 2018-2019.

Au total, ce seront donc 11,1 M € sur 25,3 M € d'investissement qui iront à la Médiathèque pour les deux années à venir.

Près de 44% des investissements prévus pour le seul projet de la Médiathèque.
C'est de la folie!

Dans le même temps, la somme consacrée aux **Espaces verts et Aires de jeux** sera de **66 000 €** ! Une misère !

Les **23 écoles maternelles et primaires et les crèches** se verront attribuer pour le gros entretien 450 000 € (+ 675 000 € pour l'extension -inévitables- de l'Ecole de St Mathieu). Une autre misère !

La rénovation des bâtiments communaux: 1,2 M € (alors que les travaux nécessaires à la seule **Cathédrale** étaient évalués et annoncés en 2012 à **4,2 M €** et que rien n'a été fait).

Du fait de l'endettement, l'Investissement par habitant représente, à Grasse, la moitié de ce qu'il est dans les villes de même taille.

On est donc sous équipé.

Dans ce sous-équipement, un seul projet -la Médiathèque du Rouachier- sur laquelle nous avons toujours dit notre opposition, et tout démontre et démontrera que nous avons raison, se taille la part du lion.

Nous ne sommes **pas d'accord avec vos priorités.**

Nous ne sommes **pas d'accord avec un tel déséquilibre** dans les investissements nécessaires.

Nous ne sommes **pas d'accord avec des choix qui font que l'on recule pour mieux sauter.**

Pour ces raisons, nous votons contre ces autorisations de programmes.

**2018 - 45 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
NUIT DES MUSEES – SPECTACLE DE CAROLINE CARLSON
SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE THEATRE DE GRASSE**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet la signature de la convention avec le Théâtre de Grasse pour le spectacle « CAROLYN CARLSON POETRY EVENT » organisé dans le cadre de la Nuit des Musées 2018 au Musée d'Art et d'Histoire de Provence.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2018 - 46 SERVICE DES ARCHIVES COMMUNALES
DEPOT FONDS DE RIVIERE
FONDS ROLANDO, VILLA SAINT-JEAN
FONDS BUCCAFURRI**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet de m'autoriser à signer les contrats de dépôts d'archives avec :

- Madame EHRLACHER, pour un ensemble de documents relatifs à la baronne de Rivière.
- Madame et Monsieur ROLANDO, pour un dossier composé de rapports, plans et photographies relatifs à la restauration de la villa Saint-Jean, ancienne propriété de la famille de Rivière.
- Monsieur BUCCAFURRI, pour un ensemble de documents relatifs à la deuxième guerre mondiale sous la forme de documents numériques (photographies et récits de son grand-père de la campagne d'Italie).

Il convient de formaliser par des contrats de dépôts d'archives ces trois dépôts qui illustrent parfaitement l'attachement de Mesdames et Messieurs EHRLACHER, ROLANDO et BUCCAFURRI à la sauvegarde du patrimoine.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer des contrats de dépôts d'archives avec Madame EHRLACHER, Madame et Monsieur ROLANDO, et Monsieur BUCCAFURRI.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2018 - 47 SERVICE DES ARCHIVES COMMUNALES
REGLEMENT DE LA SALLE DE LECTURE**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet la bonne marche de la salle de lecture du service des archives communales avec la création d'un nouveau règlement intérieur.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 - 48

**MARCHÉS PUBLICS
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES EN 2017 ET 2018
(JANVIER ET FEVRIER)**

Monsieur le Maire

Il est porté à connaissance du Conseil municipal de la liste des marchés notifiés en 2017 ainsi que de la liste des marchés notifiés en janvier et février 2018 (listes ci-jointes). Ces listes seront publiées sur le site internet de la ville de Grasse en rubrique marchés publics.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 - 49

**RENOUVELLEMENT URBAIN
OPERATION FACADE SUR CENTRE HISTORIQUE ET DEVANTURES COMMERCIALES
SUR PLACE AUX AIRES ET RUE JEAN OSSOLA
AIDE AUX TRAVAUX : RENOVATION DES FACADES ET DEVANTURES COMMERCIALES
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire

Cette délibération a pour objet de m'autoriser à procéder aux versements des subventions pour les dossiers cités ci-dessous, sur présentation des factures après contrôle par les services de la Ville ;

- Commerce 14 place aux Aires – 06130 GRASSE
Bénéficiaire : PARFUMS MICALLEF
Subvention allouée : 1 995 euros
- Commerce 9 rue Jean Ossola - 06130 GRASSE
Bénéficiaire : M DECHICHE – GRASSE DELICE
Subvention allouée : 3 000 euros
- Façade 22 rue des Augustins – 06130 GRASSE
Bénéficiaire : copropriété 22 rue des Augustins
Syndic bénévole M BEAUDON
Subvention totale allouée : 12 315 euros
- Façade 3 rue Amiral de Grasse – 06130 GRASSE
Bénéficiaire : copropriété 3 rue Amiral de Grasse
Syndic bénévole M WEBER
Subvention totale allouée : 11 554 euros
- Façade 10 place du Cours – 06130 GRASSE
Bénéficiaire : SCI LAUPHIANNE
Subvention totale allouée : 6 270 euros
- Façade 2 rue du Thouron – 06130 GRASSE
Syndic bénévole : SCI MAXIMUM ISNARD
Subvention totale allouée : 11 227 euros

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Cette délibération a pour objet de m'autoriser à procéder au versement des subventions pour les dossiers cités ci-dessous, sur présentation des factures après contrôle par les services de la Ville :

- Copropriété : 33 place aux Aires – 06130 GRASSE
Propriétaire unique : Mme MARTIN
Subvention allouée : 350 euros
- Copropriété : 1 rue de la poissonnerie porte N°1 – 06130 GRASSE
Syndic professionnel : JMD INTERSERVICES
Subvention allouée : 350 euros
- Copropriété : 1 rue de la poissonnerie porte N°2 – 06130 GRASSE
Syndic professionnel : JMD INTERSERVICES
Subvention allouée : 350 euros
- Copropriété : 26 rue Amiral de Grasse – 06130 GRASSE
Syndic professionnel : CABINET ROULLAND
Subvention allouée : 210 euros
- Copropriété : 17 rue Amiral de Grasse – 06130 GRASSE
Syndic professionnel : CABINET ROULLAND
Subvention allouée : 210 euros
- Copropriété : 28 rue Amiral de Grasse – 06130 GRASSE
Syndic professionnel : CABINET ROULLAND
Subvention allouée : 210 euros
- Copropriété : 30 rue Amiral de Grasse – 06130 GRASSE
Syndic professionnel : CABINET ROULLAND
Subvention allouée : 210 euros
- Copropriété : 22 rue des augustins – 06130 GRASSE
Syndic bénévole : M BEAUDON
Subvention allouée : 350 euros
- Copropriété : 10 place du Cours – 06130 GRASSE
Propriétaire : SCI LAUPHIANNE
Subvention allouée : 250 euros
- Copropriété : 1, place aux Herbes – 06130 GRASSE
Propriétaire : LOGIREM
Subvention allouée : 350 euros
- Copropriété : 32 rue de la Fontette – 06130 GRASSE
Syndic professionnel : AZUR HOME MANAGEMENT
Subvention allouée : 350 euros

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christophe MOREL

Le PSMV a été approuvé par arrêté préfectoral le 16 novembre 2012. Il a fait l'objet d'adaptations mineures dans le secteur de Martelly, approuvées par la Commission Locale du Secteur Sauvegardé le 10 mars 2014. La Commission Locale du Secteur Sauvegardé s'est réunie le 10 janvier 2017 et s'est prononcée de manière favorable pour deux adaptations mineures :

- l'abandon de la reconstruction de l'escalier protégé dans le PSMV à l'intérieur de l'immeuble sis 5 rue Charles Nègre, qui a été détruit par inadvertance par une entreprise sous-traitante,
- L'intégration de deux options pour le passage sous l'immeuble sis 12 rue Paul Goby, afin d'assurer l'accès à la « coulée verte », espace végétalisé situé à la limite Est du projet de ZAC Martelly.

Cette même Commission s'est également prononcée de manière favorable quant au lancement d'une procédure de modification du PSMV. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes en vue d'engager la procédure de modification n° 1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Grasse.

La modification n° 1 du PSMV a pour objet :

- D'entériner les différentes adaptations mineures approuvées par la Commission Locale du Secteur Sauvegardé le 10 janvier 2017,
- De procéder à des modifications du Règlement du PSMV ; en effet, il nécessite une adaptation dans son application notamment sur certains points (aspects extérieurs, menuiseries, toitures, etc...),
- De rendre opposable le plan de zonage du PSMV numérisé au format SIG.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes en vue d'engager la procédure de modification n° 1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Grasse.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je voudrais juste rappeler que l'immeuble qui s'est effondré il y a quelques mois à l'angle de la rue Mougins Roquefort et de la rue Droite pour lequel une association de défense des riverains s'est constituée et avait sollicité la non reconstruction de cet immeuble permettant de faire rentrer de l'espace, de la lumière dans ce quartier très serré en bâtiment. Il avait été répondu qu'il était impossible de modifier le PSMV. Ce qui évidemment est faux et là nous constatons qu'un escalier abattu par une société sous-traitante, je ne sais pas si elle a été poursuivie car c'est une erreur fondamentale d'aller casser un escalier protégé dans le même cadre du PSMV. Là nous passons une délibération parce que cela arrange la Mairie, le fait que l'on demande une modification du PSMV. C'est un peu humiliant pour la société qui s'était montée rue Mougins Roquefort. Nous le déplorons et pour cette raison nous voterons par principe contre cette délibération.

Monsieur Damien VOARINO

Voir intervention jointe en annexe.

Madame Myriam LAZREUG

Est-ce que la société qui a malencontreusement cassé l'escalier a fait une déclaration de sinistre à son assureur ? Avez-vous été informé ?

Monsieur Christophe MOREL

Nous sommes dans le cadre d'une modification du PSMV et non d'une révision du PSMV. Vous faites plutôt référence à une révision générale du PSMV. Ce n'est pas le cas. Ce sont des adaptations mineures. C'est l'Architecte des Bâtiments de France qui a la main sur ces questions-là. Et lors des commissions, le 10 janvier, Monsieur VOARINO était présent, c'est l'avis de l'ABF qui est fondamental et il a dit que cet escalier n'avait pas de valeur. D'ailleurs, vous l'avez fait remarquer.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est incohérent.

Monsieur Christophe MOREL

J'ai le rapport sous les yeux et Monsieur ALBOUY a bien relevé que cet escalier était secondaire.

Monsieur Paul EUZIERE

Lorsque l'on a établi le PSMV, il a été classé et ce sont les mêmes instances et les mêmes autorités qui ont jugé qu'il devait être classé et qu'il avait donc une valeur patrimoniale et ensuite qu'il n'a plus de valeur patrimoniale. Où est la cohérence ?

Monsieur Christophe MOREL

Il ne dit pas qu'il n'a pas de valeur mais que c'est secondaire. La reconstruction a été demandée mais l'ABF a relevé qu'il était difficile de s'acharner sur ce point compte tenu des enjeux de poursuite du projet de médiathèque. Cette préservation de l'escalier est quelque chose de secondaire.

Monsieur le Maire

Il faut faire la part des choses entre une révision du PSMV dont la durée est de 5 ans et une modification qui se passe sur le plan local dans une commission locale du secteur sauvegardé dans lequel nous avons des possibilités de modifier les choses. Un immeuble qui s'écroule, on n'a pas le droit car il doit être inscrit dans le PSMV à la démolition et à la non reconstruction. Le code de l'urbanisme m'impose de le reconstruire. Sinon j'aurai dû fermer la rue et attendre 5 ans un accord de révision générale du secteur sauvegardé ou alors on reconstruit et on réouvre la ville. Nous avons fait ce choix qui était le choix du respect du code de l'urbanisme et du PSMV. Monsieur EUZIERE le sait.

Monsieur Paul EUZIERE

Monsieur EUZIERE sait aussi que lorsqu'un immeuble s'écroule, il faut un nouveau permis de construire.

Monsieur le Maire

Oui, Tout a été fait. Vous savez très bien que je n'avais pas le choix et qu'il fallait reconstruire l'immeuble.

Monsieur Paul EUZIERE

Je ne suis pas d'accord. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir si l'entreprise responsable de la démolition de cet escalier classé...

Monsieur le Maire

Je vais y venir. Je ne vous parle pas de cela. Je vous parle de l'immeuble.

Monsieur Paul EUZIERE

On ne touchait pas le PSMV. On pouvait le toucher.

Monsieur le Maire

Oui avec une révision nationale.

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Je vous promets que oui. Je n'avais pas le droit de modifier le PSMV et je ne pouvais pas le faire dans une délibération comme on vient de prendre car c'est une modification nationale pour supprimer un immeuble.

Monsieur Christophe MOREL

Le PSMV ne se dessine pas au gré d'un effondrement. C'est nécessairement lors d'une révision. Le PSMV est trop jeune pour cela.

Monsieur le Maire

Il ne faut pas mettre en balance dans cette délibération cet escalier. Je n'élude pas la question du sous-traitant de CARI, de la destruction de cet escalier. Il ne faut pas lier les choses entre la commission locale du secteur sauvegardé et la révision d'un plan de sauvegarde de mise en valeur sur le plan national. Monsieur DEGIOANNI, l'association n'a pas été bafouée dans ses demandes. Nous n'avons pas d'autre solution que de reconstruire cet immeuble. La municipalité ne pouvait pas décider de ne pas reconstruire.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Merci pour vos explications mais il y a une chose qui m'échappe. Vous avez dit tout à l'heure que courageusement vous avez décidé de ne pas reconstruire. Dans quel cadre juridique ?

Monsieur le Maire

Parce que l'immeuble était inscrit à la démolition au PSMV.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Merci.

Monsieur le Maire

L'immeuble en question avait un permis de déconstruire. Cela a été un choix financier et on s'est dit : « est-ce que l'on garde cet argent pour détruire cet immeuble et pour redonner une place ? ». Le cadre réglementaire nous le permettait. Sur la question du sous-traitant, l'entreprise CARI a mandaté un sous-traitant sur des questions de démolition et c'est pendant ce travail, confié au sous-traitant, que l'escalier a été cassé. Un constat a été dressé en présence de l'ABF, puis transmis à la DRAC et aux différents services de l'Etat. Je me renseignerai pour savoir si des amendes ou des pénalités ont été demandées à ce sous-traitant. Je vous transmettrai les éléments sur le sous-traitant de CARI.

Madame Myriam LAZREUG

Est-ce qu'il a fait une déclaration à sa compagnie d'assurance ?

Monsieur le Maire

Je vais vérifier et je vous transmettrai le constat d'accident.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**MODIFICATION N°1
DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR**

Intervention de **Damien VOARINO**,
Conseiller municipal, groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Cette délibération pourrait paraître anecdotique à certains.
Elle ne l'est pas car elle illustre un certain nombre de dysfonctionnements de notre ville.

D'abord, en autorisant l'entreprise à ne pas remettre en état cet escalier classé, détruit "*par inadvertance*" nous dit-on. Nous acceptons donc de lui faire un cadeau sans aucune contre partie.

Comment fait-on pour détruire un escalier "*par inadvertance*" ?

Est ce qu'un ouvrier a quitté son poste en oubliant de débrancher un marteau piqueur ?

Celui-ci aurait fonctionné toute la nuit et, au petit matin, on aurait donc retrouvé l'escalier détruit ?

Ce n'est pas sérieux et de nombreuses personnes dans cette salle, y compris parmi les élus de la majorité, savent bien ce que ce genre de formule peut cacher.

Il arrive trop souvent lorsqu'une entreprise est gênée par la réglementation ou une obligation sur un chantier que tout le monde regarde ailleurs et qu'alors un "accident" se produit.

Nous ne devons pas accepter cela.

A des fins de transparence, je vous demande de bien vouloir nous confirmer le nom de la société responsable de cette destruction dont il est question ici et de nous expliquer pourquoi, alors que nous sommes en droit d'exiger réparation, la Ville ne demande absolument rien ?

Ensuite, lorsque j'ai participé à la commission locale du PSMV, j'ai eu la surprise et le déplaisir d'entendre l'Architecte des Bâtiments de France nous expliquer immédiatement que cet escalier classé n'avait aucune valeur.

Encore une fois, dans cette ville, ceux qui devraient défendre les intérêts des Grassois jouent à contre emploi.

Il ne faut pas s'étonner ensuite de l'état de la ville.

Enfin, il est particulièrement instructif de constater comment, alors que le PSMV a toujours été présenté comme impossible à modifier, gravé dans le marbre, lorsque les associations de défense des sinistrés et des habitants du quartier ont proposé la non reconstruction de l'immeuble effondré rue Mougins-Roquefort, celui-ci devient facilement modifiable lorsqu'il s'agit de faire des cadeaux aux entreprises ou lorsque l'on touche aux projets de ZAC Martelly ou Médiathèque

Ce "deux poids deux mesures" et cette logique à géométrie variable dans les réponses selon qui pose les questions, selon que l'on est une entreprise ou bien une association de sinistrés ne sont pas acceptables pour notre groupe.

En conséquence, nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire

Nous avons eu un long débat lors de l'avant dernier Conseil Municipal pour savoir si nous devions vendre ou pas. Le mandat a été donné à Maître Jean-Philippe VOUILLON, notaire, afin d'engager et mener la procédure de mise en vente de ces biens via le Service « Immo-Interactif » conformément à la délibération susvisée. La dernière offre réceptionnée sur la plateforme précitée, formulée par MM Thierry LEBRE et Michel GUARNA, d'un montant de 140 500 euros a été retenue. Les honoraires de négociation prévus par le mandat donné à Me VOUILLON sont de 9 835 euros, le prix de cession net vendeur est de 130 665 euros.

Madame Myriam LAZREUG

Nous nous rappelons bien ce dossier puisque c'était un bien évalué à 155 000 € par les domaines et à la demande de la ville, les domaines ont réévalué le bien à 87 000 € sans faire de contre visite le jour même où ils ont reçu la lettre de vos services. Ce qui est étonnant. Aujourd'hui, le bien est parti aux enchères à plus de 140 000 € et je me demande quel aurait été le résultat si la mise à prix n'avait pas été de 87 000 € mais de 155 000 €. On aurait forcément eu un prix d'acquisition supérieur.

Monsieur Christophe MOREL

On n'aurait pas vendu.

Madame Myriam LAZREUG

Lorsque l'on a abordé la question, Monsieur LAPORTE, nous a fait une description terrible de ce bien qui selon lui motivait le fait qu'il fallait absolument le réévaluer à la baisse en nous disant qu'il était dans un état déplorable. Nous avons constaté qu'il n'y avait pas d'arrêt de péril sur ce bien. Si vous mettez un bien aux enchères à 87 000 € par définition les acquéreurs vont s'arrêter à une somme inférieure au 155 000 €.

Monsieur le Maire

C'est ahurissant comme raisonnement. C'est une rencontre entre de l'offre et de la demande.

Madame Myriam LAZREUG

Lorsque vous avez un bien évalué à 155 000 € vous le diminuez de 30 % au départ et si les gens savent que le bien vaut 155 000 €, ils sont prêts à monter jusqu'à un certain prix. Si le vendeur dit attention cela a été évalué à 155 000 € mais cela ne vaut pas plus que 87 000 €, les enchères montent mais on ne va pas dépasser les 155 000 € puisque le vendeur dit que le prix ne correspond pas à la réalité. Je constate que la ville a joué contre son camp alors que l'on aurait pu mettre aux enchères le prix donné par les domaines. Vous avez demandé aux domaines de revoir ce prix, ce qu'il a fait de manière curieuse sans se déplacer sur les lieux pour voir ce qui justifiait cette baisse. Il n'y a pas eu de dégradation de ce bien en un an. Les domaines ont sous-évalué le bien en diminuant le prix par deux sans faire de visite, juste sur la foi d'un courrier reçu par la Mairie. Nous ne pouvons pas voter une vente qui est partie à 140 000 € pour un bien évalué au départ à 155 000 € alors qu'il y a eu 230 000 € de travaux sur la toiture, payés par les grassois. De plus lorsque j'ai demandé les participants à cette vente, on m'a répondu que c'est le secret professionnel du notaire. Les élus n'ont même pas droit de savoir qui a porté les enchères à part celui qui s'est porté définitivement acquéreur. Il y a beaucoup d'opacité, c'est un dossier très trouble et je ne voterai pas cette vente.

Monsieur le Maire

Vous incriminez les domaines qui ont sous-évalué le bien. Vous incriminez la chambre des Notaires des Alpes-Maritimes en disant qu'il y a de l'opacité.

Madame Myriam LAZREUG

Lorsque je vous pose des questions vous me répondez que c'est le secret professionnel des Notaires.

Monsieur le Maire

C'est ce que le code des enchères et de la plateforme des Notaires nous dit. Vous irez questionner directement Maître VOUILLON. Il n'y a pas d'opacité et je me suis engagé à revenir délibérer devant vous pour vous donner le nom, le prénom et le prix de cette transaction. Maintenant si vous souhaitez savoir toutes les enchères qu'il y a eu sur internet, je ne peux pas vous les transmettre car je ne les connais pas.

Madame Myriam LAZREUG

Ce que je reproche à la mairie c'est une révision du prix à la baisse de la moitié du prix.

Monsieur le Maire

Aujourd'hui, on vend 140 000 €, ce qui est supérieur à ce qui était mis en terme de prix. Vous ne pouvez pas dire que si nous avions mis à 150 000 €, nous aurions eu des clients. L'acquéreur, visite, évalue les travaux, les contraintes du PSMV. Les acquéreurs ont fait des offres en fonction de leur contrainte mais ce n'est pas le prix de mise à prix ou le prix des Domaines qui a freiné les enchères publiques. Il y a des rentabilités qui s'imposent en disant il y a un prix au mètre carré, un prix de rénovation, un prix d'habitat dans ce lieu-là.

Madame Myriam LAZREUG

Quand les Domaines ont fait l'évaluation à 155 000 €, toutes les contraintes existaient.

Monsieur le Maire

La dégradation du bâtiment a dû être reconsidérée.

Madame Myriam LAZREUG

Il n'y a pas eu de dégradation en un an. Les Domaines ne se sont pas déplacés.

Monsieur le Maire

J'ai proposé à tout le monde de venir le visiter avant de le remettre en vente. Je n'ai pas eu de retour de votre part. Je veux bien vous faire visiter pour que vous puissiez constater l'état du bâtiment.

Madame Myriam LAZREUG

C'était le même état lors de la première intervention. C'est bien cela le problème. Une évaluation à 155 000 € et un an après vous dites qu'il faut revoir à la baisse car on a eu des visites et que les gens ne nous offrent pas assez.

Monsieur Christophe MOREL

Nous sommes sur une procédure de vente aux enchères. Nous ne pouvons pas être plus transparents. Vous considérez que le bien aurait pu être vendu au-dessus du prix du marché, c'est votre position. Nous avons vendu au prix du marché, nous n'aurions pas vendu et nous aurions du re-délibérer.

Madame Myriam LAZREUG

C'est vous qui le dites.

Monsieur Christophe MOREL

C'est le marché qui fixe le prix.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Monsieur le Maire, sans vouloir vous offusquer, je dois dire que l'intervention est parfaite. Tout ce qu'elle a dit, je le pense intégralement. C'est un dossier trouble les Domaines évaluent le bien à 155 000 €, je trouve cela extrêmement faible lorsque l'on sait qu'il y a eu 250 000 € de travaux. C'est un gros problème, c'est un trou cet immeuble. Si on fait 250 000 € de travaux sur les impôts des grasseois et qu'on en demande 87 000 €, il y a quelque chose qui trouble. J'ai peut-être une déformation professionnelle également. Est-ce que la ville n'avait pas un acquéreur dans ses petits papiers ? Si tel est le cas c'est gravissime. En mettant à 155 000 € quelqu'un de véritablement intéressé sur ce dossier peut monter à 200 000 €, cela me semble évident.

Monsieur Christophe MOREL

En le mettant aux enchères, on a essayé de le vendre le plus cher possible

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non. Le plus cher possible c'était 155 000 €, puisque c'est les Domaines qui vous le disait. Les Domaines vous disent cela vaut 155 000 €. Pourquoi de votre plein gré vous dites, non nous estimons que cela vaut 87 000 €, sauf si on a un acquéreur qui vous a dit, moi je propose 87 000 € sur ce bien. Ce que je dis est grave mais comme je n'accuse personne, je dis simplement le schéma. C'est comme cela dans l'immobilier. Lorsque vous mettez un prix de vente vous avez déjà un acquéreur derrière. Lorsque vous dites à un client votre bien vaut 200 000 €, vous savez déjà dans votre tête que vous avez un client à 200 000 € mais peut-être que l'appartement vaut 250 000 €. Maître LAZREUG, je vous félicite de votre intervention et nous adoptons dans notre groupe la même position et votons contre cette délibération pour cause d'opacité. Le fait d'avoir mis ce bien à la vente par la chambre des Notaires est très contestable également. Est-ce obligatoire ?

Monsieur le Maire

Ce n'est pas obligatoire mais c'est dans un souci de transparence.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Les Notaires ne sont pas les mieux placés pour vendre des biens. Les agences immobilières sont mieux placées.

Monsieur le Maire

Une procédure d'enchères libres c'est la transparence la plus totale et la garantie qu'un client n'est pas prés déterminé par la municipalité. Qu'est ce qui peut être plus transparent qu'une enchère publique ? Où chacun peut ré enchérir avec le contrôle d'un Notaire.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Vous avez entièrement raison sauf quand la Mairie fait baisser le prix de moitié.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI, il est vrai que des travaux ont été dépensés. En 1982, acquisition du bien par Monsieur VASSALLO, 600 000 francs. Depuis 1982, la Mairie n'a rien fait de ce bâtiment. Il faut faire des choix et je les assume. Est-ce que la Mairie a vocation d'être le collectionneur de ruines ? Mon option est de recentrer la gestion de notre patrimoine. C'est d'entretenir les bâtiments publics, l'hôtel de ville, les mairies annexes, les écoles et si des choses ont été achetées aussi louable que cela soit, après il faut de la réalité. Ce n'est pas parce qu'on a dépensé 100 000, 200 000 € avant notre mandature sur des questions de confortement que nous devons les conserver. J'assume, nous n'avons pas vocation à garder des biens qui s'écroulent et il faut réaliser des actifs pour que l'on change de méthode et de gestion de l'immobilier. Il y a de l'argent perdu dans cette opération immobilière depuis 1982 mais il faut recentrer la gestion de notre collectivité sur le métier de notre collectivité.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

C'est ma troisième intervention sur le sujet donc la dernière. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il ne faut pas garder des biens qui n'ont plus de valeur mais je vous dis que ce bien va ressortir, après rénovation par un marchand de biens, découpé en appartements de luxe à 2 500 000 €.

Monsieur le Maire

On verra et tant mieux si des gens ont cru à un projet. C'est mieux de faire des rénovations plutôt que de dire gardons-le, laissons ce bâtiment s'écrouler. Moi je préfère le voir sur le marché, habité.

Monsieur Christophe MOREL

Nous notons Monsieur DEGIOANNI votre regain d'enthousiasme concernant le prix de l'immobilier à Grasse.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas un dossier opaque. Vous pouvez interroger Maître VOULLION à Grasse. Si nous n'avions pas mis une vente aux enchères, j'imagine bien les discours. Vous l'avez vendu à telle personne parce qu'il connaît Monsieur X ou Monsieur Y. Là c'est vendu aux enchères publiques. Il y a un prix de cession de 130 000 € et je me souviens de l'intervention de Monsieur BROSSY qui avait dit : « Je préfère qu'on le vende 130 000 € ». Nous l'avons vendu 140 000 €.

Monsieur Christophe MOREL

Moi j'aurais préféré que l'on ne l'achète pas, Monsieur EUZIERE, en 1982.

Monsieur Paul EUZIERE

On va en parler. Soyez prudent.

Monsieur le Maire

Cette vente était nécessaire, on n'a pas les moyens de réhabiliter ce bien.

Monsieur Paul EUZIERE

Je souhaite répondre à Monsieur MOREL.

Monsieur Christophe MOREL

Je sens que je vous ai énervé, Monsieur EUZIERE.

Monsieur Paul EUZIERE

Je ne suis pas énervé, je me passionne. Ne confondez pas la passion et la détermination avec de l'énervement parce que là vous faites fausse route et une grave erreur.

Monsieur Jean-François LAPORTE

Je voulais simplement rappeler que le prix du marché aux enchères est l'offre et la demande. Pour vous convaincre que c'était le prix du marché, il y a eu 7 acheteurs potentiels et sur 7 acheteurs, 50 propositions. Ils sont montés les uns après les autres jusqu'au stade ultime. Il y a eu 50 propositions différentes. Lorsqu'il y en a 50 cela veut dire que Grasse est intéressant, que le bien est intéressant mais jusqu'à cette limite-là.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Christophe MOREL

Je voudrais rebondir sur deux choses. D'abord c'était sous forme de boutade, Monsieur EUZIERE vous avez rappelé qu'à l'époque c'était un bon achat et c'était peut-être le cas. Aujourd'hui ce qui nous concerne c'est la procédure qui a été mise en place, vous arcoutez sur l'évaluation des Domaines qui a certes une valeur mais qui est relative. Ce qui importe c'est le prix du marché. Cela est incontestable. On ne peut pas ignorer ce dit le marché. Il faut être réaliste dans l'économie et aujourd'hui on a un prix de vente qui est le maximum que nous pouvons espérer. C'est la fin de la discussion.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Monsieur MOREL, vous avez raison de souligner le caractère très relatif des évaluations des Domaines puisque sur simple courrier de la ville, l'évaluation peut évoluer du simple au double. Merci de nous avoir confirmé ce que l'on savait déjà. Ce qui m'étonne c'est que lorsque l'évaluation des Domaines est fixée à 155 000 €, le vendeur se dit « je peux en retirer 155 000 € ». Il le met aux enchères à ce prix et s'il trouve quelqu'un le bien part à ce prix. Il ne va pas chercher à faire baisser le prix pour ensuite le mettre aux enchères en espérant que peut-être on va obtenir plus. Ce qu'il aurait fallu faire c'est que dans un premier temps il aurait fallu mettre les enchères à 155 000 €. Si le bien partait, tant mieux, et si le bien ne partait pas on était à temps de baisser et de mettre à 100 000 €.

Monsieur Christophe MOREL

Vous êtes déconnecté de la réalité économique des choses.

Monsieur Stéphane CASSARINI

J'entends Monsieur DEGIOANNI dire « si, si » et je suis plus enclin à le croire, il est agent immobilier.

Monsieur le Maire

Je vous propose de passer au vote et moi j'assume cet arbitrage, cette cession d'actifs, la ville n'avait pas les moyens de restaurer ce bâtiment. J'avais invité les élus qui le souhaitaient à venir visiter le bien.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Si vous m'aviez invité personnellement, je serais venu. Comme d'habitude vous écrivez au Président de groupe alors qu'il serait plus simple de me transmettre directement les correspondances. On a du mal à vous suivre.

Monsieur le Maire

J'écris au Président de chaque groupe afin qu'il transmette les informations.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Le plus simple c'est de la faire en direct. Un mail me suffit.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

VENTE DE LA VILLA IACOMI

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Lorsque le 7 novembre dernier, a été présenté au vote du Conseil municipal la proposition de vente de la Villa Iacomini au Boulevard Fragonard, nous avons dit pourquoi nous pensons que cette vente ne va pas dans l'intérêt de la Ville.

Ce bien a été acquis alors qu'il était en bon état en 1982, pour y entreposer les réserves des musées, notamment du Musée d'Art et d'Histoire de Provence qui le jouxte.

Depuis, rien n'a été fait en matière de lieu susceptible de recevoir ces réserves.

Notre patrimoine muséal est dispersé et conservé dans des conditions non conformes à leur préservation.

Il a fallu en catastrophe refaire la toiture: 200 000 € de travaux payés par la Ville.

Le **27 juillet 2015**, le **Service des Domaines** évaluait, après l'avoir visité, la valeur vénale du bien à **155 000 €**.

Le **12 juillet 2017**, le même Service des Domaines procédait à une **nouvelle évaluation, sans visite**, et à partir d'un seul courrier de la Ville, dévaluait le bien de près de **la moitié de sa valeur** en l'estimant à **87 000 €**.

Bien sûr, et Me Myriam Lazreug l'a alors souligné avec pertinence, **nous sommes en droit de nous interroger sur les éléments objectifs sur lesquels le Service des Domaines a basé sa seconde évaluation** et ce qui pourrait bien justifier la **dévalorisation d'un bien de près de moitié en 2 ans**, alors qu'aucun événement n'a provoqué une dégradation du bâti et que les prix de l'immobilier dans le voisinage sont restés les mêmes.

On pourra s'interroger sur le sérieux et la valeur de telles estimations de la part de France Domaine qui, en tant que Service Public, est censé avoir pour fonction l'estimation à sa juste valeur du bien public.

A l'évidence, ce n'est pas le cas ici.

Il nous est donc demandé d'autoriser, suite à une mise aux enchères, une vente pour **un prix de vente de 130 665 €**.

C'est à dire **moins que la première estimation des Domaines** qui était de 155 000 € et **bien moins que les 200 000 € dépensés pour la seule réfection de la toiture**.

1/ La question des réserves muséales n'est toujours pas résolue.

2/ On vend à perte, suite à des interventions de la Ville pour faire baisser le prix de vente d'un bien communal.

Il y a là une vision de la gestion du bien public qui n'est absolument pas la nôtre.

Monsieur Christophe MOREL

Afin de créer une vingtaine de logements de type PLS, la ville souhaite céder cet îlot ainsi que la partie du domaine public matérialisée au sein du Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur de la ville. Il est ainsi également nécessaire de déclasser une partie du domaine public d'une superficie de 18 m² environ qui ne remet pas en cause la circulation du public, après sa désaffectation. Vu l'avis des Domaines en date du 28 février 2018 qui estime la valeur vénale des parcelles cadastrées Section BE n° 50, 51, 52, 53, 54, 55 et 56, sises rue Charles Nègre et impasse Vieille à 544 000 euros. L'accord de principe avec l'opérateur porte sur une cession à l'euro symbolique. Pour céder un bien en dessous de sa valeur vénale, il faut que la cession soit justifiée par des motifs d'intérêt général et comporte des contreparties suffisantes. Au regard des contraintes particulières du site, cette modalité de cession se justifie par le fait que l'opération est encadrée par des conditions relatives aux ressources des locataires et aux fins de permettre à l'opérateur d'équilibrer son opération. La ville de Grasse est soumise à l'obligation d'atteindre le taux de 25 % de logements sociaux et se voit appliquer un prélèvement annuel sur son budget de fonctionnement. Considérant que sont déductibles les subventions concourant à la création de logements locatifs sociaux et notamment les moins-values correspondant à la différence entre le prix de cession de terrains ou de biens immobiliers devant effectivement donner lieu à la réalisation de logements locatifs sociaux et leur valeur vénale estimée, à la date de cession, par le service des domaines. Considérant que dès lors les contreparties pour la Ville sont suffisantes pour justifier cette cession du bien en-dessous de sa valeur vénale. Je vous demande de bien vouloir déclasser la partie du domaine public matérialisée au sein du Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur de la ville conformément au plan joint après désaffectation de l'emprise concernée et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune la promesse de vente à l'euro symbolique à intervenir avec VILOGIA concernant les parcelles cadastrées BE n° 50, 51, 52, 53, 54, 55 et 56, sises rue Charles Nègre et impasse Vieille ainsi que la partie du domaine public déclassée sous réserve de l'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours, ainsi que l'acte à intervenir une fois la condition suspensive relative à la délivrance d'un permis de construire purgé de tous recours réalisée.

Monsieur Paul EUZIERE

Qu'est-ce que la société VILOGIA ?

Monsieur le Maire

C'est un bailleur social.

Nous procédons au vote.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Monsieur Morel, je vous laisse rapporter cette délibération et vous donne la présidence de séance pour quelques instants.

Monsieur Christophe MOREL

La convention avec l'ANRU de 2008 a pour objet la mise en œuvre d'une politique visant à restructurer et redynamiser le quartier de la gare. Dans cette perspective le site dit « Les Hangars » situé boulevard Pierre Sémard a fait l'objet pour les parcelles Section BL n°178 et 280, d'une acquisition par l'EPF PACA, qui a revendu ce tènement à la Ville de Grasse moyennant la somme de 3 654 403 euros (estimation domaniale d'un montant de 3 980 000 €). La parcelle Section BL n°179 d'une surface cadastrale de 332 m² appartenant au Département est en cours d'acquisition à l'euro symbolique. La commune a lancé une consultation d'opérateurs pour la réalisation d'un programme mixte comprenant logements, commerces, et équipements collectifs ayant pour assise foncière les 3 parcelles susmentionnées auxquelles s'ajoute la parcelle communale Section BL n°123, soit sur la base d'une cession des 4 parcelles Section BL n° 123, 178, 179 et 280 pour des surfaces respectives de 83 m², 3452 m², 332 m² et 1498 m², sises avenue Pierre Sémard. Le groupement représenté par la SARL ASTRID PROMOTION a été retenu au terme de la consultation d'opérateurs lancée par la commune pour la réalisation de cette opération d'aménagement mixte comprenant 97 logements majoritairement libres, une zone de commerces de proximité, de bureaux et un espace clos couvert remis en paiement à la commune pour être dévolu in fine à un service public. Les Domaines ont déterminé la valeur vénale du tènement constitué des 4 parcelles précitées à 3 000 000 € dans leur avis du 16 mars 2018. Considérant que suite à la consultation d'opérateurs en vue de la réalisation de ce programme, un accord de principe avec l'opérateur retenu, la SARL ASTRID PROMOTION, porte sur une cession du foncier pour 2 550 000 € ainsi qu'une dation remise en paiement d'un local d'environ 350 m² dont la valorisation a été estimée à 450 000 €. Au préalable de la cession, une promesse unilatérale de vente avec condition suspensive d'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours sera signée.

Je vous demande, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tous les actes, et documents nécessaires à cette cession, notamment une promesse de vente à intervenir avec la SARL ASTRID PROMOTION avec faculté de substitution au profit soit d'une société civile immobilière existante ou à constituer, soit au profit d'un organisme de crédit-bail immobilier concernant les parcelles cadastrées Section BL n° 123, 178, 179 et 280 pour un montant de 2 550 000 € avec dation en paiement d'une espace clos couvert d'environ 350 m² estimé à 450 000 € ainsi que l'acte de vente à intervenir une fois la condition suspensive relative à la délivrance d'un permis de construire purgé de tous recours réalisée.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Merci, je reprends la présidence de séance.

Madame Myriam LAZREUG

Il y a quelque chose que je ne comprends pas dans la délibération. Il est dit que la réalisation de ce programme porte sur une cession du foncier pour 2 550 000 € ainsi qu'une dation d'un équipement public d'environ 350 m². Comment un promoteur peut nous donner en dation un équipement public dont la valorisation a été estimée à 450 000 € ? Que veut dire la valorisation et qui l'a estimée ?

Monsieur le Maire

C'est le coût au m² des 350 m² concernés sur le prix du marché.

Madame Myriam LAZREUG

C'est la valeur ou la valorisation ?

Monsieur le Maire

C'est la valeur vénale qui sera à percevoir en fonction de la destination de la cession. Ce sera un surplus qui sera encaissé par la collectivité ou la valorisation dans l'escarcelle du projet qui sera fait.

Madame Myriam LAZREUG

Je ne comprends pas le promoteur nous donne un bien bâti de 350 m² en paiement. Pourquoi parle-t-on d'équipement public ?

Monsieur Christophe MOREL

Ce sera bâti. La destination sera un équipement public.

Madame Myriam LAZREUG

Il nous donne quoi en fait ?

Monsieur Christophe MOREL

Un local.

Madame Myriam LAZREUG

Pourquoi est-ce qualifié d'équipement public ?

Monsieur Paul EUZIERE

Un local non équipé. Ce n'est pas cela qui est écrit.

Monsieur Christophe MOREL

Ce sera un équipement public.

Monsieur Paul EUZIERE

Un espace clos couvert, ce n'est pas un local. Cela veut dire des murs nus sans équipement, sans chauffage, sans rien.

Monsieur le Maire

C'est exactement ce que dit Monsieur EUZIERE.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est le contraire de ce qui est écrit dans l'enquête d'utilité publique qui a été soumise à l'avis de la population. Il y avait écrit qu'il y aurait des salles publiques aménagées.

Monsieur le Maire

C'est un bâtiment nu, brut.

Madame Myriam LAZREUG

Pourquoi ne dit-on pas que le prix c'est 2 500 000 € plus la valeur de ce bien ?

Monsieur le Maire

C'est ce qui est marqué.

Madame Myriam LAZREUG

Non c'est marqué d'une valorisation estimée à 450 000 €. Pourquoi faire apparaître cela ?

Monsieur Christophe MOREL

Il faut bien la valoriser la dation.

Madame Myriam LAZREUG

Pourquoi vous l'évaluez à 450 000 € puisque cela ne vaut rien ?

Monsieur Christophe MOREL

Si je vous donne un bâtiment cela ne vaut rien ? Vous me vendez quelque chose et moi en échange je vous construis un bâtiment et je vous le restitue, ça ne vaut pas rien.

Madame Myriam LAZREUG

Donc c'est la construction d'un bâtiment qui est déjà évaluée à 450 000 €. On est bien d'accord.

Monsieur Christophe MOREL

Oui. C'est ce qui sera remis en dation.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je suis très surpris, il y a eu un long développement de Monsieur EUZIERE et vous n'avez rien à dire.

Monsieur Christophe MOREL

Monsieur EUZIERE, j'espère que je vais vous rassurer sur la programmation. Vous parlez d'une opération purement immobilière, ce n'est pas le cas car c'est une opération mixte qui a vocation à requalifier le quartier de la gare. C'est une première étape dans la requalification du quartier de la gare.

Monsieur Paul EUZIERE

J'appelle une opération immobilière, une opération immobilière. Vous êtes en train de me dire que c'est pour faire la requalification du quartier de la gare. Cela ne change rien à la nature du projet. C'est un projet immobilier, ce n'est pas un projet d'intérêt public. C'est un projet privé pour lequel on a détourné les outils publics, juridiques, c'est-à-dire la déclaration d'intérêt public, des menaces d'expropriations et cela a coûté un maximum. Au bénéfice de qui ? Et là nous allons encore perdre comme pour la ville IACOMI.

Monsieur Christophe MOREL

Je vais venir sur l'aspect financier. Permettez-moi de continuer sur le projet en lui-même. Je ne suis pas d'accord avec vous sur le fait qu'un projet qui conduit à construire des immeubles et ce n'est pas uniquement de l'habitation. Il va y avoir des bureaux, des commerces de proximité et un équipement public.

Monsieur Paul EUZIERE

Quel équipement public ?

Monsieur Christophe MOREL

Un équipement public qui reste à déterminer.

Monsieur Paul EUZIERE

Tous les commerces qui étaient dans le quartier ont fermé.

Monsieur Christophe MOREL

Je suis surpris que vous n'appréciez pas le fait qu'on ajoute un équipement public.

Monsieur Paul EUZIERE

Pas du tout. Pour faire passer ce projet et faire la déclaration d'utilité publique, on a invoqué des espaces publics qui serviraient à la municipalité. Aujourd'hui, nous avons un projet flou, on nous dit il vaut 450 000 € pour faire passer le projet du promoteur, voilà la réalité. Le promoteur est assuré de la rentabilité. Mon souci c'est de ne pas dépenser l'argent public. Dans cette opération, on a jeté l'argent public par les fenêtres depuis le début. J'ai soulevé depuis le début, la question des équipements publics, de la voirie qui est déjà insuffisante dans le quartier, des réseaux d'assainissement qui sont saturés. Allez voir lorsqu'il pleut, Monsieur MOREL. Vous voulez qu'on rajoute des centaines de logements avec des voitures en plus.

Monsieur Christophe MOREL

Il n'y avait pas des pelouses mais des constructions.

Monsieur Paul EUZIERE

Il y avait des constructions avec des ateliers et un club de judo.

Monsieur Christophe MOREL

En terme de récupération des eaux, je doute que c'était une situation optimale.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous comparez des ateliers d'artisans avec des logements. 12 cellules artisanales et commerciales avec 97 logements pour les eaux usées.

Monsieur Christophe MOREL

Tout sera prévu dans le permis pour qu'on n'ait pas de problème.

Monsieur Paul EUZIERE

Promenez-vous, à la première pluie, je vous appelle.

Monsieur le Maire

Je vais conclure ce débat. Monsieur EUZIERE vous connaissez très bien ce dossier. Avant même que nous soyons élus, vous étiez déjà en lutte contre ce projet. Ce projet est devant nous. Vous magnifiez la situation en disant que c'était une magnifique zone d'activité très belle.

Monsieur Paul EUZIERE

C'était une micro zone artisanale et commerciale qui fonctionnait.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'elle était belle ? Ce quartier mérite beaucoup mieux. Est-ce que vous pensez que tout ce qui a été fait dans ce quartier était bien ? Moi je ne le pense pas. Il faut revoir certaines choses en terme d'urbanisme pour Valmy, Val de Provence...

Monsieur Paul EUZIERE

Vous allez les détruire, ce n'est pas moi qui ai donné les permis de construire. Je dis qu'il y en a trop justement.

Monsieur le Maire

Moi je pense qu'il y a trop de choses mal faites. Cette zone n'était pas très belle. Cela va apporter de l'esthétisme dans ce quartier qui en a besoin. Sur la question du déficit opérationnel vous ne le découvrez pas aujourd'hui puisque vous l'avez combattu dans le cadre de l'ANRU où il était déjà inscrit. Ce déficit était déjà acté à l'origine. Nous sommes dans la réalisation de ce projet.

Monsieur Paul EUZIERE

Pas du tout. C'est une façon de réécrire l'histoire.

Monsieur le Maire

Je sais que vous avez combattu ce projet.

Monsieur Paul EUZIERE

Je l'ai combattu et je le combats encore aujourd'hui car la ville va y laisser des plumes.

Monsieur le Maire

Oui, mais beaucoup moins que cela avait été envisagé au départ.

Monsieur Paul EUZIERE

La politique du moins pire c'est peut-être la vôtre, mais pas la mienne en matière de gestion.

Monsieur le Maire

Nous avons amélioré la situation que vous aviez dénoncée. Il y aura un coût sur le budget communal mais nous avons baissé le coût de la collectivité sur ce projet d'aménagement qui est un projet de restructuration de quartier. Vous évoquez la voirie, qui est une route départementale RD en agglomération. Nous avons avant ce projet interrogé la subdivision départementale d'aménagement du territoire, son subdivisionnaire Eric COSTANTINI et dans ce projet qui vous avez été présenté initialement nous avons fait muter des choses. Ce qui a muté c'est la grande esplanade en hauteur. Dans le projet qui sera présenté on va excaver tout cela pour que cela descende au niveau de la voirie départementale pour avoir un cheminement piéton, une bande pour les vélos.

Monsieur Paul EUZIERE

Qui va faire cela ?

Monsieur le Maire

Le promoteur.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est son problème.

Monsieur le Maire

Oui, mais je vous réponds sur les problèmes d'accès, de stationnement.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous aurez toujours une voie de sept mètres à double sens pour monter l'avenue Pierre Sémard. Cette voie ne va pas être élargie et elle sera plus encombrée. Vous aurez 200 voitures de plus sur ce secteur.

Monsieur le Maire

Nous avons prévu toutes les questions du stationnement au PLU. Le stationnement devra être livré en face de chaque appartement.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pour les logements sociaux, c'est une place par logement comme d'habitude. On nous oblige à faire des logements sociaux, pour réduire les coûts on prévoit une place de parking par logement, c'est un scandale car ce n'est pas parce que nous sommes dans un logement social qu'on a qu'une voiture et ensuite on dit aux villes de créer les places manquantes. Nous avons une double peine. Soit on paye la pénalité pour défaut de logements sociaux, soit on paye le stationnement que le promoteur ne peut pas faire parce que c'est trop cher. Comme d'habitude on se retrouve avec un déficit de places.

Monsieur Christophe MOREL

Les logements sociaux sont minoritaires dans cette opération. Il y aura 16 logements sociaux.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Donc, nous aurons 16 voitures en plus garées dans un endroit où il y a déjà des difficultés.

Monsieur le Maire

Monsieur EUZIERE, sur la démolition et le désamiantage c'est la municipalité qui a porté cette opération de démolition dans le cadre de la convention ANRU.

Monsieur Paul EUZIERE

Quel est le coût ?

Monsieur le Maire

Je pense que le reste à charge sur l'opération d'aménagement pour la commune doit être un coût d'un million d'euros pour la commune.

Monsieur Christophe MOREL

1 028 619 € correspond au bilan de l'opération.

Monsieur Paul EUZIERE

Le bilan on va le faire ensemble : perte 1 430 000 €, sans la démolition et le désamiantage. Perte 2 000 000 €.

Monsieur le Maire

On vous transmettra les chiffres.

Monsieur Paul EUZIERE

Il serait bien qu'avant de voter les élus sachent combien on perd.

Monsieur Philippe BONELLI

Monsieur CASSARINI, lorsque vous serez Président de la République vous changerez la Loi or on sait que pour un logement social il est attaché une place de parking. C'est la Loi. On ne peut pas imposer plus que cela. L'opérateur fera un logement social avec une place de parking parce que c'est la Loi.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Maître MOREL semblait le découvrir.

Monsieur Christophe MOREL

Mais vous plaisantez.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Lorsque je vous ai dit comme d'habitude... C'est pour cela que je viens de faire ce long développement. Monsieur BONELLI vous avez 100 % juste.

Monsieur Philippe BONELLI

Je voudrais terminer. Je voulais rappeler à Monsieur EUZIERE qui parle de résultat. Le résultat on ne l'a pas. Aujourd'hui nous avons un terrain et je vous signale, mon cher collègue, qui venez souvent voir les plaques d'égout qui débordent dû aux eaux pluviales de l'Adret qui rentrent dans les tuyaux d'eaux usées, et c'est un autre débat, vous venez souvent sur place mais vous n'avez pas vu que c'est déjà démolì. Il n'y a plus rien donc à désamianter.

Monsieur Paul EUZIERE

Donc, on a un coût et on sait combien cela nous a coûté.

Monsieur Philippe BONELLI

Lorsque vous dites que l'on voit le résultat je ne suis pas d'accord avec vous. Le résultat on le verra à la fin du projet tout fini. Vous ne saviez même pas que c'était démolì et vous venez m'assainir des certitudes.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous avons acheté à 3 980 000 € et on vend à 2 500 000 €. La différence, perte, 1 450 000 €. Oui ou Non ?

Monsieur Philippe BONELLI

Non. Je suis désolé mais vous oubliez le bâtiment en dation.

Monsieur Paul EUZIERE

J'oublie quelque chose qui n'est pas fait et pas réalisé qui est à la limite de la légalité et on verra si la dation est légale. Je pense que non, comme je pensais que les emprunts toxiques étaient dangereux pour la ville. Je pense aujourd'hui que c'est dangereux et qu'on est perdants. Nous n'avons jamais voté de la même façon cela me rassure.

Monsieur Philippe BONELLI

Heureusement.

Monsieur Paul EUZIERE

Oui, surtout sur les emprunts toxiques.

Monsieur Philippe BONELLI

On peut mélanger tout. Je me souviens de l'époque de la TOURACHE à Grasse, vous nous accusiez d'une opération immobilière forcément farfelue et forcément intéressée pour un promoteur. Aujourd'hui, je pense que les grassois sont satisfaits de ce qui a été fait. On a aujourd'hui un opérateur social et pas un promoteur.

Monsieur Paul EUZIERE

Et les gens qui vivaient dedans sont re-rentrés ?

Monsieur Philippe BONELLI

Ceux qui ont voulu, oui.

Monsieur Paul EUZIERE

Non, ceux qui ont pu.

Monsieur Philippe BONELLI

Ceux qui ont voulu, les autres ont été déplacés à Porte Neuve.

Monsieur le Maire

Pour répondre sur le coût des travaux et de désamiantage nous sommes à 233 000 € H.T soit 279 977 T.T.C. C'est la commune qui porte et nous avons des participations financières dans le cadre de l'ANRU. Je vous transmettrai ce tableau afin que vous ayez une lecture fine des choses sur les participations extérieures.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Dans cette affaire-là, on achète un bien qui vaut 4 000 000 € et on trouve le moyen de le vendre à 3 000 000 €. Je me demande comment fait-on pour arriver toujours dans de telles situations comme celle-là. Nous avons perdu 25 % soit 1 000 000 €. Comment peut-on perdre 1 000 000 € en quelques années ! Vu le million d'euros, ne pouvons-nous pas demander au promoteur de construire les 16 places de parking manquantes ?

Monsieur Christophe MOREL

Vous dites qu'il y a une perte d'un million d'euros qui aurait dû être prévue, je vous rappelle que dans la convention ANRU, la part était de 3 500 000 € pour la ville. L'opération était déjà déficitaire. C'était prévu, anticipé et la perte est moindre que ce qui était prévu initialement.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Moi ce que je ne comprends pas c'est qu'on me dit que c'était estimé à 4 000 000 € et maintenant 3 000 000 €. Comment justifiez-vous cet écart d'estimation toujours à la baisse ? C'est toujours dans le même sens. La villa IACOMI c'est divisé par deux et là c'est 25 % de moins. Pourquoi faisons-nous toujours des mauvaises affaires ?

Monsieur Christophe MOREL

Il y a le bâti en moins.

Monsieur le Maire

Avant cette municipalité, il y a eu une opération d'acquisition dans le cadre d'une convention avec l'ANRU. L'estimation n'était pas de 4 000 000 € et il y a eu une volonté d'acquérir des hangars et de requalifier un quartier. La requalification d'un quartier peut avoir un coût pour une collectivité et je pense que le quartier de la gare a besoin d'être requalifié. Il y a eu une acquisition de cette emprise foncière dans le cadre d'une convention ANRU qui prévoyait un déficit d'opération qui visait à aménager et restructurer un quartier et donc il y avait un coût de la puissance publique. Nous avons voulu minimiser cet impact de déficit pour la collectivité que tout le monde semble découvrir aujourd'hui. Vous saviez très bien que dans cette convention ANRU, il y avait un déficit sur cette opération.

Monsieur Paul EUZIERE

Le rajout du quartier de la gare dans la convention ANRU est un tour de passe-passe fait lorsque l'on a réalisé la convention avec l'ANRU, sinon on n'aurait pas été éligible à l'ANRU. Comme il n'y a aucun lien entre le quartier de la gare et le centre-ville et qui n'étaient ni l'un ni l'autre éligibles à l'ANRU, on a trouvé le projet du funiculaire. Voilà la réalité historique datée. C'est un montage financier pour capter les crédits de l'ANRU et c'est un désastre à tout point de vue.

Monsieur le Maire

Nous avons une convention ANRU qui prévoyait un déficit d'opération qui était dès le début contractualisé. Monsieur EUZIERE, après l'élection municipale de 2014, nous sommes titrés sur une grande partie de ces hangars.

Monsieur Paul EUZIERE

Non, Nous et la Communauté d'Agglomération. Il fallait laisser cela à la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire

Ensuite nous sommes passés à la partie des travaux dont vous me demandez le prix qui est de 233 000 € H.T pour la destruction des bâtiments vétustes. Cette opération étant faite, les hangars étant détruits, il est normal de mettre à la vente une emprise foncière et c'est ce que nous vous proposons aujourd'hui pour réhabiliter un quartier. On peut déplorer le coût pour la collectivité d'aménager un quartier mais c'est important de permettre à des personnes de pouvoir venir s'installer en sortie de gare. On peut déplorer qu'il n'y ait qu'une place par logement social mais ce n'est pas nous qui allons changer cela. Nous respectons la Loi qui s'impose à nous. Aujourd'hui nous vendons cette emprise pour pouvoir réaménager le quartier de Saint-Claude et pour pouvoir donner de la modernité. Il faut regarder et travailler sur un cheminement en sortie de gare. Je pense que c'est une bonne chose de céder cet actif, que la ville porte dans ses comptes 3 000 000 € plus 233 000 € plus 70 000 € d'étude. Il faut le vendre pour voir un projet qui aboutit et qui restructure ce quartier.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je voudrais rendre hommage à Monsieur Paul EUZIERE des explications qu'il fournit sur ce dossier. C'est d'une clarté absolue. On a besoin pour avoir un financement ANRU d'un certain nombre de m2 donc il en manquait pour pouvoir bénéficier de ces subventions. Vous n'êtes pas responsable Monsieur VIAUD, c'est encore une péripétie LELEUX. Monsieur LELEUX a porté les pires projets qui ont amené la ville à son pire déclin.

Monsieur le Maire

C'est un projet d'aménagement d'un quartier.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Pour justifier qu'à cet endroit on construise des logements et que ces logements étant éloignés de la ville il fallait un moyen de transport propre pour rentrer dans le cadre de nouvelles législations donc le funiculaire. J'aimerais bien que Nice-Matin le décrive dans le détail car il y a beaucoup de grassois qui ignorent cet historique. Je suis très partagé car je suis favorable globalement à ce qu'il y ait des nouvelles constructions. Je pense qu'il est dommage d'avoir investi des fonds publics là-dedans car il est probable que les promoteurs étaient très à l'affût des possibilités de construction. Les promoteurs démarchent les propriétaires privés et la ville n'aurait pas déboursé un centime et sans doute au bout on aurait abouti à une demande de permis de construire dans un contexte privé. Je ne vais pas voter contre car je pense à l'apparence de ce quartier mais ce qui est choquant c'est le fil de cette histoire. Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur le Maire

Pour moi c'est une bonne approche et je salue Jean-Pierre LELEUX et Philippe BONELLI qui ont une démarche pour revoir un quartier. Soit on se dit le quartier est magnifique, ne changeons rien, soit un jour il faut qu'il y ait la puissance publique qui coordonne un certain nombre de propriétaires pour faire quelque chose. Aujourd'hui il faut se réjouir que nous allons pouvoir livrer quelque chose de différent que ces hangars. Je pense que c'est une opération d'aménagement. Une opération d'aménagement, c'est normal qu'elle soit portée par une collectivité locale. C'est normal qu'il y ait eu des achats d'emprises foncières. Nous avons eu des choix pour retenir un opérateur, retenir des questions avec la gare, le stationnement, les bureaux... Si demain on doit revoir les questions du SPAR, de Valmy, du Val de Provence, ces sujets doivent nous occuper car on ne peut pas dire que ce soient les plus belles réalisations architecturales. Ce quartier mérite mieux. Nous sommes dans un réaménagement d'un quartier qui a un coût nécessaire pour pouvoir avoir autre chose que ces hangars qui étaient dans un triste état. Nous devons penser à un cheminement piéton, à des commerces.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Monsieur VIAUD, je devrais dire Maître VIAUD votre plaidoyer pour ce projet était excellent. Vous m'avez fait changer d'avis, je vote pour.

Monsieur le Maire

Merci cela me touche beaucoup. Je vous propose de passer au vote.

Madame Valérie COPIN ne prend pas part au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**CESSION D'UN TENEMENT FONCIER POUR LA RÉALISATION
D'UN PROGRAMME MIXTE DE LOGEMENTS
DE COMMERCE ET D'ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

L'intitulé et la note de synthèse de cette délibération relèvent du brouillard le plus complet.

Le moins que l'on puisse dire est qu'alors que cette décision de vente de ces terrains est mise au vote, **les élus sont loin d'avoir l'ensemble des éléments qui permettent d'avoir une claire vision des réalités induites et sous-jacentes à cette vente.**

D'une part, il y a **un achat par la Ville** de ces terrains et bâtiments en **2015** pour **4 millions €** (3 980 000 €), ce montant étant l'évaluation faite par le service des Domaines le 21 mai 2015.

D'autre part, il nous est demandé maintenant d'approuver **une délibération de vente** de ces mêmes terrains pour **2 550 000 €** avec une dation d'un "espace clos couvert d'environ 350 m²" estimé à 450 000 €.

L'évaluation du service des Domaines du 16 mars 2018 fixe la valeur vénale des terrains -nus- à **3 millions €**, une fois de plus, remarquons-le, sans avoir visité les lieux.

Première observation, nous avons acheté ces biens 4 millions € et vous nous demandez de les revendre 2 550 000 €.

Perte: 1 430 000 €.

La dation" d'un "espace clos couvert d'environ 350 m2 rétrocédé à la commune pour être in fine dévolu à un service public" estimé à 450 000 € ne correspond pas du tout au projet qui a justifié la demande de la Déclaration d'Utilité Publique par le conseil municipal le 5 février 2012 (délibération 2012-05), ni au programme soumis par le Préfet à l'Enquête Publique du 25 juin au 10 juillet 2013.

En tout état de cause, la dation d'un bien aux contours particulièrement flous n'est pas un paiement en numéraire et ne peut être considérée comme telle.

Deuxième observation: le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui est très différent de celui qui a été présenté en Commission municipale "Équipement et Aménagement du Cadre de vie" le 12 mars 2018.
Comparer les deux versions est révélateur.

En effet, dans le projet de délibération du 12 mars, il est mentionné *"Considérant que l'ensemble de ce tènement dit "les hangars" constitué des 4 parcelles précitées est aujourd'hui des terrains nus dont l'estimation domaniale s'élève à XXXXXX €"*.

Curieusement ce "considérant" -qui n'est pas sans intérêt- a disparu de la version qui est présentée au vote.

Par contre la question demeure: **vend-on ces terrains nus ou bien construits** (car il suffit de se rendre sur place pour constater que les bâtiments sont toujours en place aujourd'hui) ?

Si on les vend "nus", à qui incombent les dépenses de démolition et, vraisemblablement, de désamiantage ?

A l'évidence, il suffit de suivre le projet de délibération du 12 mars, c'est à la commune.

A combien, évalue-t-on cette dépense qui n'apparaît nulle part mais qui doit donc s'ajouter aux 4 millions que la Ville a mis dans l'achat de ces biens?

Si on les vend tels que nous les avons acquis, qu'est ce qui justifie une dévaluation de 1 million € par le service des Domaines ?

Ce que recouvre cette délibération fumeuse, c'est une opération à pertes, à grosses pertes, pour le Budget communal.

La réalité est là.

Dès le départ en 2009, nous avons dit que derrière le soi disant intérêt public de cette opération, il n'y avait qu'**une opération immobilière et que les outils juridiques -la Déclaration d'Utilité Publique- étaient détournés de leur fonction.**

Cette opération n'a aucun intérêt public.

Elle a consisté à détruire une micro-zone commerciale et artisanale qui fonctionnait, à investir des sommes énormes pour en faire partir les propriétaires et locataires, à déclarer "d'intérêt public" une opération immobilière de centaines de logements dans une zone -le quartier de la Gare- qui est déjà sur-densifiée et où aucun équipement public supplémentaire ou aménagement nouveau des voies routières et réseaux d'assainissement n'ont été prévus.

C'est une aberration urbanistique doublée d'une opération financière désastreuse et douteuse au plan de la légalité que vous proposez avec cette délibération.

**2018 - 55 CENTRE ANCIEN - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE / EPF PACA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE GRASSE / VILLE DE GRASSE**

Monsieur le Maire

Monsieur MOREL je vous cède la Présidence de séance.

Monsieur Christophe MOREL

Il est rappelé qu'au terme d'une étude portée par la SPL Pays de Grasse Développement, celle-ci a permis d'identifier 9 îlots dégradés dans le périmètre d'intervention du secteur sauvegardé qui pouvaient faire l'objet de rénovation ou restructuration dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain avec un objectif de réalisation de 70 logements dont 30 LLS environ sur la commune de Grasse. Pour ce faire, la convention d'intervention foncière en centre ancien sur le secteur sauvegardé susvisé a été signée avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'Etablissement Public Foncier Régional avec pour mission pour cette dernière d'assurer la maîtrise immobilière des biens compris dans ces 9 îlots identifiés. Par délibération du Conseil d'Administration de l'EPF PACA n° 2017-54 en date du 30 novembre 2017, les modalités de calcul des prix de cession ont été modifiées. Désormais les recettes locatives qui seraient éventuellement perçues par l'Etablissement viendront en déduction du prix de revient des opérations. Afin que ce dispositif s'applique à la convention signée, il est nécessaire de l'adapter aux nouvelles règles du Programme Pluriannuel d'Interventions de l'EPF PACA 2016-2020 s'agissant des nouvelles modalités de détermination des prix de cession.

Cette modification sera effective à compter de la signature du présent avenant.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2018 - 56 DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A L'EPF PACA SUR DES ILOTS DU
CENTRE ANCIEN**

Monsieur Christophe MOREL

Pour mémoire, cette convention a pour objet de confier à l'EPF PACA une mission foncière sur les îlots du centre ancien. Il était expressément prévu que l'EPF disposerait de tous les moyens réglementaires pour conduire cette maîtrise foncière : expropriation, recours au droit de préemption. S'agissant de ce dernier, il convient d'adapter le cadre actuel de l'exercice du Droit de Préemption Urbain en le transférant au profit de l'EPF PACA pour les 7 îlots apparaissant en Annexe n°1. Pour ce faire, il convient de retirer la délégation du DPU consentie à la SPL Grasse Développement sur les îlots concernés et instaurer l'EPF PACA comme délégataire de ce même droit de préemption. Le Droit de Préemption Urbain à la SPL Pays de Grasse Développement subsiste à l'exclusion des parcelles visées en Annexe n°1.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christophe MOREL

Dans le cadre du permis de construire n° PC00606917E0005 pour la construction d'un collectif de logements sur les parcelles sises 29/31 boulevard Emile Zola, une servitude de passage pour le raccordement des canalisations des eaux de ruissellement et des eaux usées aux réseaux publics situés sur le boulevard Victor Hugo est nécessaire. Le fonds dominant est constitué des parcelles cadastrées Section BN n°220 et 348 pour des surfaces respectives de 1 482 m² et 1 428 m². Le fonds servant est constitué de la parcelle cadastrée Section BN n°86, sise au 42 boulevard Victor Hugo, d'une superficie de 2 430 m², propriété de la commune de Grasse. Il apparaît nécessaire d'acter la constitution d'une servitude de passage des réseaux eaux pluviales et eaux usées, à titre de servitude réelle et perpétuelle. Ce droit de passage en tréfonds d'une canalisation eaux usées et d'une canalisation eaux pluviales s'exercera sur une bande d'une largeur moyenne de 3 mètres et une longueur de 35 mètres environ telle que son emprise est figurée sous teinte grise au plan en Annexe 1. La constitution de servitude est consentie moyennant une indemnité globale et forfaitaire de 35 000 € dont le versement sera payable en une fois.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2018 - 58 TABLEAU DES EFFECTIFS
MODIFICATION**

Madame Valérie COPIN

La présente délibération a pour objet de soumettre au Conseil Municipal un projet d'actualisation du tableau des effectifs afin de permettre les évolutions consécutives aux avancements de grade et promotions liés à la tenue de la prochaine Commission Administrative Paritaire, étant précisé que les postes qui n'auraient éventuellement pas été pourvus seraient supprimés par présentation d'une nouvelle délibération au Conseil Municipal suivant.

Monsieur Christophe MOREL

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Valérie COPIN

Dans le cadre de l'exposition « Alexandre Evariste Fragonard, une collection grasseoise » présentée à la Villa Fragonard, la Ville de Grasse a sollicité une personnalité extérieure, Conservateur au Musée du Louvre, pour la rédaction d'un article pour le catalogue de l'exposition. Cette contribution sera rémunérée sur la base d'une indemnité d'activité accessoire d'un montant 884.40 euros bruts diminués des charges sociales et fiscales.

Monsieur Paul EUZIERE

Je crois que les Musées de Grasse ont un conservateur et qui est rétribué normalement. Il doit être capable d'écrire un article sans qu'on ait recours aux uns et aux autres à hauteur de près de 900 € pour un seul article. Je m'étonne que la trésorerie soit déjà payée et qu'on nous demande de valider et de régulariser à posteriori. Nous n'avons pas de compétences à Grasse dans le personnel, dans les Musées. De plus la trésorerie paye avant l'accord.

Madame Dominique BOURRET

Je vous rappelle qu'on a toujours eu des liens très importants avec le Musée du Louvre à propos de FRAGONARD, nous avons des dépôts de leurs œuvres dans nos Musées, nous avons sollicité un spécialiste qui vient apporter une valeur ajoutée au catalogue de cette exposition. Ce n'est pas étonnant. Cela se fait partout. Monsieur QUIQUENPOIS n'est pas forcément un spécialiste de Fragonard.

Monsieur Paul EUZIERE

Il le devient.

Madame Dominique BOURRET

Il n'y a pas que FRAGONARD à traiter dans les Musées. Ce n'est pas extravagant. On n'a qu'à fermer les Musées et aller voir sur internet les commentaires sur Fragonard.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pouvons-nous avoir la copie du texte ?

Monsieur le Maire

Je reprends la présidence de séance.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Valérie COPIN

Le présent rapport a pour objet le renouvellement de l'adhésion au socle commun de compétences instauré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes en application de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Valérie COPIN

Le 11 décembre 2016, Monsieur Kamel BOUGHDIRI, agent de la Police Municipale, en patrouille sur la voie publique, a voulu procéder au contrôle d'un automobiliste roulant à une vitesse excessive; que celui-ci a refusé dans un premier temps d'obtempérer à sa sommation ; qu'enfin arrêté au rond-point des Chasseurs Alpains, il a été constaté son état d'alcoolémie. L'auteur des faits a comparu devant le Tribunal Correctionnel le 23 février 2017; qu'il a été condamné à la suspension du permis de conduire pour une durée de huit mois ainsi qu'au paiement d'une amende de 150 €; que toutefois, l'action civile de Monsieur BOUGHDIRI a été déclarée irrecevable. Afin de défendre les intérêts de la Ville et de son agent, Maître Luc Girard a été missionné aux fins de représentation.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je ne comprends pas ce qui est arrivé à Monsieur BOUGHDIRI. Lorsqu'on lit la délibération on constate qu'il a simplement arrêté un véhicule dont le conducteur était en état d'alcoolémie. A quel titre faudrait-il le protéger ?

Madame Valérie COPIN

Je pense qu'à partir du moment où l'automobiliste n'a pas obtempéré, il s'est senti non respecté dans le cadre de sa fonction et du coup il a demandé la protection fonctionnelle.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Personnellement je vote contre.

Monsieur le Maire

Je vais retirer cette délibération afin que l'on puisse la vérifier. Nous la représenterons après vérification du bien fondé et de la légitimité de cette demande de protection fonctionnelle.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Sachant qu'on a toujours voté ces délibérations mais là en lisant cette délibération je ne la comprends pas.

Monsieur le Maire

Nous la retirons pour pouvoir la réexaminer.

**2018 - 62 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
DEMANDE D'OCTROI – INTERVENTION RUE « REVE VIEILLE »**

Madame Valérie COPIN

Le 24 décembre 2015, Messieurs TCHA et JAUME, alors en patrouille pédestre, ont assisté à l'enlèvement d'un véhicule en stationnement gênant dans le centre ancien ; qu'à cette occasion, et en présence du fourrieriste, ils ont été victimes d'outrages, de rébellion et de menaces de mort par un individu armé d'un couteau. L'auteur des faits a comparu devant le Tribunal Correctionnel le 11 mai 2017 ; qu'il a été condamné à une peine de deux mois d'emprisonnement ainsi qu'au paiement de la somme de 300 € à chacun des agents en réparation de leur préjudice moral. Afin de défendre les intérêts de la Ville et de ses agents, Maître Luc Girard a été missionné aux fins de représentation.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2018 - 63 CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet de voter les subventions aux associations pour les interventions en faveur de la jeunesse de 3 à 18 ans pour l'année 2018 dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la ville de Grasse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes pour un montant de 1 303 710 €. Le montant de la subvention englobe pour chaque association l'acompte voté par le Conseil Municipal en date du 12 décembre 2017.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Dominique BOURRET

La Ville de Grasse organise, par l'intermédiaire de son service Jeunesse ou des associations conventionnées des accueils de loisirs. La convention liant la commune avec la Caisse d'Allocations Familiales a déterminé le mode de participation financière des familles, à savoir :

- un taux d'effort de 0,9 % du quotient familial pour un accueil de loisirs compris entre 2,06 € et 18 € par jour,
- un taux d'effort de 2,7 % du quotient familial pour un centre de vacances compris entre 7,62 € et 50 € par jour.

Il est nécessaire d'apporter une revalorisation de ces montants pour suivre l'augmentation du coût journée tout en maintenant des maximums de prix de journée permettant une certaine mixité sociale. Il est proposé d'apporter une revalorisation du tarif plancher.

Je vous propose donc de porter le prix à :

- 2.68 € au lieu de 2.06 € par jour et par enfant pour un accueil de loisirs pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 300,
- 9.90 € au lieu de 7.62 € par jour et par enfant pour un centre de vacances pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 365.

Par ailleurs, au 1^{er} septembre 2017, la Ville de Grasse est revenue à la semaine de 4 jours, la réforme des nouveaux rythmes scolaires ayant été supprimée. Cela modifie les horaires des accueils de loisirs fonctionnant le mercredi.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Nicole NUTINI

Dans le cadre de la mise en conformité des réseaux d'assainissement privés, les copropriétaires « Les Bois Murés » sollicitent une autorisation d'occupation en tréfonds du domaine public communal en vue du raccordement de la copropriété au réseau public d'eaux usées de la Ville de Grasse. Il convient en conséquence d'approuver une occupation du domaine public ainsi que la convention relative à la réalisation de ces travaux d'assainissement. Enfin, il conviendra d'acter la rétrocession dans le domaine public de ces travaux une fois réceptionnés.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Madame Nicole NUTINI

La société COMTE DE GRASSE, souhaite implanter sur le territoire une distillerie afin de proposer une gamme de spiritueux de luxe qui s'inspirera du savoir-faire de la parfumerie et utilisera les richesses du terroir provençal. A cette fin, la société a pris attache avec la commune afin de s'approvisionner, pour les besoins de son activité, en eau issue d'une source grassoise. Une commune peut procéder à la vente dans les conditions de droit commun de l'eau brute issue d'une source faisant partie de son domaine privé, sous réserve que cette eau ne soit pas nécessaire à l'alimentation en eau potable de sa population. En l'espèce, l'eau fournie proviendrait de la surverse de la source de la Foux et le point de pompage est situé sur un réseau transportant de l'eau brute non traitée et non destinée à la consommation et à l'alimentation de la population. Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser la conclusion d'un contrat de fourniture et de vente d'eau brute entre la commune et la société COMTE DE GRASSE, selon les clauses et conditions énumérées au projet joint à la présente délibération et notamment à celles-ci-dessous exposées. Le contrat est consenti et accepté pour une durée de 10 années. Le prix de l'eau est fixé à 0.20 euro /m3. Les équipements nécessaires à la fourniture de l'eau seront installés par la société COMTE DE GRASSE et à ses frais après validation préalable des équipements par la commune de Grasse.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Outre le côté un peu loufoque qu'une société de spiritueux ait besoin d'eau pour fabriquer ses produits, moi je m'oppose à cette délibération dans la mesure où les grassois payent l'eau aux alentours de 4,5 € le m3 selon leur consommation. Cette société va faire des produits de luxe, elle a les moyens de se payer le prix du m3 que tout un chacun paye. Certes elle n'est pas traitée, Madame NUTINI, j'ai bien entendu mais le prix normal est plutôt autour de 2,5 €. C'est un cadeau monumental.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pouvez-vous nous fournir le coût du traitement de l'eau ?

Madame Nicole NUTINI

Le coût est de 1,70 €.

Monsieur le Maire

La société Comte de Grasse va s'installer à côté du bâtiment de la Communauté d'Agglomération. Le but est de réintroduire dans la cheminée, qui ne fonctionne plus depuis de nombreuses années, la production d'une distillerie de gin, de whisky et de rhum et ils souhaitent acheter l'eau de la Foux.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

Madame Nicole NUTINI

Une nouvelle campagne de stérilisation sera menée, en 2018, sur le territoire grassois, en partenariat avec l'Association «Vétérinaire Pour Tous 06» chargée de la stérilisation des chats et avec l'Association «Assistance aux Animaux» chargée de la capture des félins. Elle consiste en la capture des chats errants sans maître par l'Association «Assistance aux Animaux» qui confiera l'animal en vue de sa stérilisation à un vétérinaire pratiquant sur la commune de GRASSE et adhérent de l'Association «Vétérinaire pour Tous 06». L'opération pratiquée, l'animal sera tatoué et relâché sur le lieu de sa capture. Contre la remise d'un bon de prise en charge de l'association «Vétérinaires Pour Tous 06», le vétérinaire adhérent s'engage à pratiquer les honoraires suivants établis par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes dans le cadre d'un marché valable jusqu'au 31 juillet 2018 :

- Castration pour la stérilisation des chats mâles : 18,27 € H.T soit 21,92 € T.T.C
- Ovariectomie ou Hystérectomie pour la stérilisation des chats femelles : 32,61 € H.T soit 39,13 € T.T.C

Ces tarifs sont peu élevés, car l'association «VPT 06» bénéficie d'une subvention financière annuelle du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour gérer, dans le département, la stérilisation des chats errants. La prise en charge financière pour chaque opération s'effectuera entièrement par la Ville de GRASSE. La Ville de GRASSE participera, au financement de ce dispositif, à hauteur de 25 bons maximum jusqu'au 31 décembre 2018, soit pour 2018, une somme qui sera comprise entre 548 € et 978,25 € T.T.C au maximum.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Annie DUVAL

Jé suis ravie de présenter ces deux délibérations qui concernent des jeunes qui ont décidé de sortir de leur zone de confort pour aller s'occuper des populations qui ont besoin.

Rain Drop est une association loi 1901 créée le 3 mars 2010 et basée à Grasse. Elle vise à améliorer la gestion des ressources naturelles. Sa présence au Togo a commencé en 2014 avec l'étude d'un premier projet proche de Kara. Rain Drop souhaite aujourd'hui continuer son implication au Togo à travers un nouveau projet en partenariat avec l'association OPED. L'OPED (Organisation Pour l'Environnement et le Développement Durable) est une association à but non lucratif créée le 24 septembre 2011 à Lomé (capitale du Togo). Elle est reconnue par le Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales sous le récépissé n°0484/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 22 mars 2013, et inscrite au Journal officiel de la République Togolaise depuis le 16 mai 2013. OPED intervient dans les domaines des changements climatiques, de l'énergie, de l'eau et assainissement et dans le renforcement des capacités en matière d'environnement et de développement durable en région maritime. Aujourd'hui, Rain Drop en partenariat avec OPED se propose de réaliser un projet destiné à améliorer durablement les conditions de vie et de santé des populations de 10 villages par l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, aux bonnes pratiques d'hygiène et à la gestion durable des ressources en eau nécessaires à l'agriculture et au maraîchage. La première phase du projet vise à réaliser des études techniques afin d'analyser la faisabilité et les moyens techniques à utiliser pour sa mise en œuvre. Le budget prévisionnel de cette première phase qui doit se dérouler sur 4 mois (de septembre à décembre 2018) est de 45 012,50 €.

Les partenaires sollicités sont les suivants :

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, à hauteur de 80%,
- Ville de Grasse, à hauteur de 15%.

Il est donc proposé que la Ville de Grasse apporte son soutien financier à hauteur de 6 752 € sur l'exercice budgétaire de 2018.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Vous pensez bien que nous allons voter contre ces délibérations. Les problèmes d'eau c'est bien triste pour les Congolais mais je crois que l'argent des grassois serait mieux approprié pour eux. Avant l'indépendance je n'avais jamais entendu parler que les pays africains manquaient d'eau. Je constate que depuis leur indépendance ils manquent tous d'eau.

Madame Annie DUVAL

Ils travaillent sur l'eau et l'assainissement. Il y a beaucoup de problèmes et de travaux à faire sur l'assainissement. Je vous rappelle que ce budget est débité sur le budget de la Loi Oudin-Santini. Nous ne pourrions pas nous servir de ce budget ni à Grasse, ni en Europe.

Madame Myriam LAZREUG

Nous aussi comme chaque année nous voterons contre cette délibération. Dans le corps de la délibération vous citez l'article L.1115-5 du CGCT et vous lui faites dire quelque chose qu'il ne dit pas. Vous nous donnez une convention mais nous n'avons pas de numéro d'enregistrement en sous-préfecture de cette association, ni qui en est le Président. Pouvons-nous avoir des documents complets ?

Madame Annie DUVAL

C'est Alexis ROMAN, on travaille avec lui depuis quelques années. Pour l'article, il doit y avoir une coquille dans la retranscription de l'article. Nous faisons le nécessaire.

Monsieur le Maire

Nous modifions l'article. L'article corrigé est le L115-1-1 et nous complétons l'annexe. Madame LAZREUG vous avez raison de le demander.

Madame LAZREUG pouvez-vous me dire pourquoi vous votez contre ?

Madame Myriam LAZREUG

Comme chaque année, nous sommes contre cette Loi. Cela permet uniquement aux compagnies des eaux d'aller en Afrique essayer d'imposer un marché privé plutôt que l'Etat s'occupe directement et prenne en régie les problèmes d'eau.

Madame Annie DUVAL

C'est faux, car tout le matériel...

Madame Myriam LAZREUG

Nous avons déjà eu ce débat l'année dernière.

Madame Annie DUVAL

Je sais mais vous ne connaissez toujours pas le dossier.

Madame Myriam LAZREUG

Je le connais très bien et vous n'allez pas m'imposer ce que je dois voter.

Madame Annie DUVAL

Je voudrais juste vous emmenez un jour à LEGMOIN au milieu de nulle part et là vous reverriez peut-être votre copie.

Madame Myriam LAZREUG

Je préfère rester à Grasse.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

Madame Annie DUVAL

Cette délibération concerne aussi un jeune qui a travaillé au BENIN. « Un Partage un Sourire un Bonheur » est une association loi 1901 créée en 2014 et basée à Grasse. Elle demeure un mouvement d'union et d'action pour améliorer les conditions d'éducation et de santé des enfants défavorisés et aider au développement local dans les zones où elle intervient. Aujourd'hui, « Un Partage un Sourire un Bonheur » se propose de réaliser un projet destiné à la décontamination des eaux des villages et zones contaminés par la jacinthe d'eau. Grâce à sa structure caverneuse et spongieuse, les fibres de la jacinthe d'eau sont extrêmement absorbantes, de quatre à dix-sept fois son poids selon les liquides, permettant la récupération des fuites d'hydrocarbures sur eau, sur terre et rochers. Cette technique permet ainsi d'aider à la gestion de fuites d'essence, d'huile, d'hydrocarbure au niveau des garages et stations d'essence mais également au niveau des industries et dépôts pétroliers. Le budget prévisionnel de ce projet qui doit se dérouler sur plusieurs années est de 75 654,58 €.

Les partenaires sollicités sont les suivants :

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, à hauteur de 80%,
- Ville de Grasse, à hauteur de 15%.

Il est donc proposé que la Ville de Grasse apporte son soutien financier à hauteur de 11 348 € sur les exercices budgétaires de 2018 et 2019.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

2018 - 70

**PETIT TRAIN TOURISTIQUE
CONVENTION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur Pascal PELLEGRINO

Par convention en date du 7 décembre 2010, la commune a conclu une convention avec la SAS le petit train des parfums autorisant la circulation du petit train touristique sur la commune. La convention est arrivée à échéance. L'occupant souhaite renouveler son autorisation de circulation sur la commune et a, à ce titre, adressé une demande par courrier à Monsieur le Maire. En application de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), suite à une manifestation d'intérêt spontanée par un opérateur économique, les collectivités se doivent de solliciter les opérateurs économiques à manifester leur intérêt en vue de l'occupation de son domaine public. En ce sens, la commune a publié sur son site Internet un appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation d'un train touristique au sein du centre-ville de la commune. Les opérateurs étaient invités à manifester leur intérêt jusqu'au 26 février 2018. Aucun opérateur économique ne s'est manifesté suite à cet appel. Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser l'occupation du domaine public communal selon les charges, clauses et conditions énumérées au projet joint à la présente délibération et notamment à celles-ci-dessous exposées : La convention est consentie et acceptée pour une durée de 3 années. L'occupation est consentie moyennant une redevance annuelle comportant une part fixe d'un montant de 500 euros / an et une part variable proportionnelle (2.5%) au chiffre d'affaire réalisé par l'occupant.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 - 71

**GRATUITÉ DU STATIONNEMENT POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES
RECHARGEABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Monsieur Pascal PELLEGRINO

Dans le cadre du Plan Climat Energie Ouest 06, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), la Communauté d'Agglomération Cannes - Pays de Lérins (CACPL) déploient un réseau d'infrastructures de recharge pour accompagner et faciliter le développement des véhicules électriques et hybrides sur le territoire. Ce déploiement harmonisé à l'échelle de l'Ouest 06 a pour but de faciliter la mobilité électrique sur le bassin de vie, de répondre aux enjeux de qualité de l'air et de réduction des émissions des gaz à effet de serre du plan de protection de l'atmosphère des Alpes Maritimes et de participer à l'attractivité du territoire.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je pense qu'il s'agit là d'une discrimination grave. La première voiture électrique en France c'est la Zoé, fabriquée par Renault, elle coûte 20 000 €. Chaque personne, aujourd'hui, ne peut pas s'acheter un véhicule à 20 000 €. Vous avez aussi la Toyota à 30 000 € puis la Tesla à 100 000 €. Lorsque l'on peut se payer une voiture à ce prix-là je pense qu'on peut se payer son stationnement. En revanche, lorsque l'on roule dans une voiture ancienne parce qu'on n'a pas les moyens de la changer et qu'elle est diesel, qu'elle pollue, que le contrôle technique vous oblige à dépenser deux fois plus qu'il y a deux ans et qu'en plus vous devez payer 35 € votre place de stationnement si vous oubliez, je dis non. Sur le principe nous votons contre cette délibération.

Monsieur le Maire

C'est un encouragement pour les personnes qui se mettent à l'électrique. De plus c'est une obligation réglementaire pour percevoir les aides financières pour l'installation des bornes. Dans le cadre de la candidature conjointe CAPG, CACPL et CASA à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) » piloté par l'ADEME, qui a été retenue, le Commissariat Général à l'Investissement a accordé une subvention maximale de 605 000 € pour ce projet « IRVE Ouest 06 » visant l'acquisition et la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques, en février 2016. Des conventions de financement entre l'ADEME et chacune des EPCI attributaires disposent des conditions de versement de cette subvention. Ainsi, l'attribution de l'aide est conditionnée à l'engagement des collectivités d'assurer la gratuité du stationnement, pour une durée minimale de deux heures pour les véhicules rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement, avec ou sans infrastructure de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité. Ce dispositif sera réservé aux véhicules ayant apposé la vignette « Crit'air » verte. Un disque de stationnement viendra compléter ce dispositif pour faciliter le contrôle de la durée de stationnement, qui sera limitée à 2 heures sur la commune. Pour la ville de Grasse, les 12 bornes de recharge correspondent à 24 places installées sur la voirie.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je pense qu'il s'agit là de l'ayatollah de l'écologie qui veut imposer au monde entier une vision qui leur permettra de vivre mieux mais nous obligera nous à vivre moins bien car comme je l'ai dit une voiture électrique est excessivement chère mais en revanche si chaque Français avait une voiture électrique dans son foyer, nous n'aurions plus de courant ni pour cuisiner, regarder la télé... Il faut dire la vérité à tout le monde y compris sur les batteries qui équipent ses voitures. On pille les terres de Madagascar et d'autres pays. On déforeste pour récupérer les métaux rares pour fabriquer ces batteries. Au bout de 10 ans, on ne sait pas comment les recycler. Les écologistes ras le bol.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je comprends les réticences de Monsieur DEGIOANNI, moi je retiens que pour encourager les gens à acheter des voitures électriques on met en place cette mesure de gratuité. Je souhaiterais que cette gratuité soit étendue afin d'encourager les gens à venir dans le centre historique de Grasse. Je voterai pour cette gratuité et je souhaite qu'elle soit étendue à tous les véhicules y compris ceux qui ont le moins d'argent et qui sont fortement pénalisés par votre politique de stationnement.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame SANJUAN votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2018 - 72 REGIE DES PARKINGS GRASSOIS
MODIFICATIONS DES STATUTS**

Monsieur Pascal PELLEGRINO

Par délibération en date du 12 décembre 2017, la commune a confié à la Régie, par convention, la gestion du stationnement de voirie. Il est nécessaire d'inclure de manière exhaustive les missions confiées par la Ville à la Régie par voie de convention dans les statuts de la régie. Il est proposé de modifier les statuts comme il est indiqué dans les statuts annexés à la présente.

Je vous demande de bien vouloir modifier les statuts de la Régie des Parkings Grassois tels que présentés dans les statuts annexés et retirer la délibération n° 2017-270 du 17 décembre 2017 confiant à la régie ses missions par voie de convention.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2018 - 73 FESTIVAL DES JARDINS 2019
ACCORD DE PRINCIPE POUR LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE GRASSE**

Madame Muriel CHABERT

En avril 2017, durant un mois, s'est tenu le premier Festival des Jardins de la Côte d'Azur organisé par le Département des Alpes-Maritimes. Fort du succès de la 1^{ère} édition, ce festival sera reconduit pour une 2^{ème} édition en 2019. La prochaine édition du Festival des Jardins de la Côte d'Azur aura lieu en avril 2019 sur 5 communes du département avec le lancement au printemps 2018 du concours de créations paysagères ouvert aux professionnels du paysage. Les communes souhaitant accueillir les jardins des créateurs doivent proposer un site, disponible du 25 mars au 30 avril 2019, sur lequel seront réalisées 3 créations paysagères de 200 m² chacune. Chaque commune proposera également un jardin éphémère 'hors concours' d'une surface supérieure à 100 m² qui sera réalisé par son service des espaces verts. Ainsi, l'implantation de 4 créations sur un même site, sur une surface avoisinant les 800 m², constituera une vitrine attrayante pour le public et mettra en valeur les réalisations mais également les jardins de la commune. Le site devra être ouvert en continu au public de 9h00 à 19h00, pendant toute la durée du Festival, soit du 30 mars au 28 avril 2019 avec une possibilité de prolongation au-delà du Festival si la commune d'accueil le souhaite. Elle devra dans ce cas en assurer l'entretien et le démontage. En 2017, la Ville de Grasse avait retenu les jardins de la Villa Fragonard comme site d'implantation des deux créations paysagères.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

J'applaudis des deux mains chaque fois que l'on peut mettre la ville de Grasse en lumière par rapport à ses atouts patrimoniaux naturels, ces jardins privés dont certains sont somptueux. Je souhaiterais que ce soit le cas dans plusieurs domaines. De plus les touristes adhèrent et raffolent des jardins et des fleurs. Je vous félicite Madame CHABERT.

Madame Muriel CHABERT

Pour le Festival de 2019, il est proposé de reconduire ce site et d'y implanter les trois jardins des créateurs et ce, pendant la durée du Festival. Pour le jardin éphémère 'hors concours', il est proposé de l'implanter dans le Jardin des plantes qui, d'ici le mois d'avril 2019, aura été entièrement revalorisé.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2018 - 74 ESPACES VERTS
CONVENTION POUR LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE CHARANCON
ROUGE DU PALMIER**

Madame Muriel CHABERT

Le charançon rouge des palmiers (*Rhynchophorus ferrugineus*) est actuellement l'un des plus importants ravageurs des palmiers. En fin 2009, il était répertorié dans trois régions : Corse, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'agit d'un gros charançon qui consomme les fibres des palmiers. Le développement de cet insecte provoque la mort des palmiers et peut entraîner la chute de la tête de ces végétaux sur les personnes ou les biens. Dans tous les pays où il s'est installé, il a occasionné des pertes économiques et des dégâts environnementaux considérables, avec une incidence importante sur les paysages urbains. La lutte contre le charançon rouge du palmier est définie par l'arrêté du 2 juillet 2010 consolidé au 30 juin 2016, relatif à la lutte contre « le *Rhynchophorus ferrugineus* ». Cet arrêté dispose de la lutte obligatoire sur tout le territoire national, de la définition du périmètre de lutte, des dispositions relatives aux mesures obligatoires de surveillance et de lutte. L'article 11-b de cet arrêté énonce que « Tout propriétaire de végétal sensible dans la zone contaminée (...) est tenu de faire appliquer des traitements préventifs conformément aux dispositions prévues à l'annexe 1 du présent arrêté par une personne, entreprise ou service conformément aux exigences de l'article 15 du présent arrêté ». L'intervention sur palmier dans le cadre de la lutte contre le charançon rouge ne peut donc être pratiquée que par un professionnel compétent, habilité par la DRAAF. Afin de s'engager dans cette lutte contre le charançon rouge des palmiers, la Ville de Grasse souhaite passer une convention avec la société Syngenta, seul fabricant du produit homologué permettant le traitement préventif, afin de proposer à tous les propriétaires publics ou privés une solution efficace et abordable financièrement. La tarification unique proposée pendant toute la durée du contrat sera de 72 € T.T.C par palmier pour un traitement annuel préventif.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Le traitement que vous préconisez est chimique ou naturel ?

Madame Muriel CHABERT

La base est naturelle puisque c'est une molécule qui est fournie.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je pense que vous avez raison de choisir cette méthode et en ayant lu beaucoup d'articles sur le charançon rouge, l'Espagne et l'Italie ont de très bons résultats avec des traitements de ce type. Ce sont des traitements que préconisent beaucoup d'écologistes. Quel moyen avez-vous pour l'imposer aux privés ?

Madame Muriel CHABERT

Nous ne pouvons pas l'imposer. Par contre la Loi de 2010 impose le traitement et le suivi des palmiers. La ville de Grasse a choisi ce traitement spécifique en sachant que le privé doit déclarer son palmier infecté et le suivre lorsqu'il est sain de toute façon. Il existe une plateforme sur le logiciel Google, elle se nomme palmier 06, vous pouvez avoir le suivi des palmiers sains et infectés.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2018 - 75 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 EXERCICE BUDGETAIRE 2018**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

Le montant des subventions est resté le même qu'en 2017 et aucune baisse n'a été effectuée. Je vous demande de bien vouloir autoriser le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe que vous avez reçu et autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote pour les subventions qui les concernent.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Les associations sont très importantes dans une commune puisque le dynamisme d'une commune s'évalue en fonction de ses associations. Cependant, d'année en année on reconduit les subventions des années précédentes. Nous vous avons demandé en début de mandat de mettre tout cela à plat pour voir si certaines associations méritaient plus que d'autres en fonction des projets. Cela fait quatre ans et on souhaiterait savoir où en sommes-nous de cet audit. Cela représente 1 500 000 €. A-t-on fait un audit ou reconduisons-nous les sommes d'une année sur l'autre ?

Monsieur le Maire

Nous faisons un travail très pointu avec le contrôleur de gestion et les services. Je salue là notre contrôleur de gestion qui, à chaque demande, analyse les résultats de l'exercice N-1 puis les projets qui sont présentés avec les élus de tutelle, les élus délégués, Gilles RONDONI pour le sport, Annie OGGERO-MAIRE pour le monde associatif, Annie DUVAL pour le monde humanitaire, Ali AMRANE pour le monde des anciens combattants, Dominique BOURRET pour la petite enfance. Chaque association est contrôlée. Il n'y a pas là une reconduite automatique. J'en veux pour preuve les investissements qui ont été réalisés dans un grand nombre de salles. Certaines associations, compte tenu de leur réserve financière, ont pu faire des investissements en lieu et place de la collectivité pour nous aider à améliorer nos infrastructures.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Cet audit a été fait ?

Monsieur le Maire

Oui.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'était une des missions de Monsieur GIRARDEAU.

Monsieur le Maire

C'est toujours sa mission car un contrôle de gestion n'est jamais fini.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pourrions-nous, lors du prochain Conseil Municipal, avoir un aperçu de ce travail réalisé par Monsieur GIRARDEAU afin qu'il nous montre les ajustements qui ont été fait en fonction des critères objectifs qu'il a utilisé pour définir cela ?

Monsieur le Maire

On pourrait faire cela en commission des finances.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Si vous m'invitez je viendrais.

Monsieur le Maire

Je vous invite personnellement.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Annie OGGERO-MAIRE

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- Courir en Pays de Grasse 1 500 €
Subvention exceptionnelle afin d'organiser la course des 10 kilomètres.
- WING Chun Kung Fu 400 €
Subvention exceptionnelle afin d'organiser des ateliers de self défense avec les CM2 de l'école Crabalona dans le cadre d'un projet global sur la Citoyenneté.
- Ensemble Saxophone 2 000 €
Subvention exceptionnelle afin de participer au voyage de la classe de saxophone du Conservatoire aux USA.
- D'une Rive à l'Autre 6 000 €
Subvention d'avance dans le cadre du Contrat de Ville afin d'aider l'association sur ses avances de Trésorerie (Budget subvention contrat de ville)
- Comité des œuvres sociales 5 145,34 €
Subvention exceptionnelle pour la cérémonie de remise des médailles au personnel communal.
- Association action humanitaire du Plan de Grasse 300 €
Subvention exceptionnelle afin d'aider le centre d'accueil et les sans-abri
- Association Université du Temps Libre 500 €
Subvention exceptionnelle afin d'organiser des conférences pour les retraités

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Bien que dans ces associations certaines nous déplaisent beaucoup nous allons voter cette délibération dans son ensemble tout en regrettant qu'elles ne soient pas votées une par une. Celle qui nous déplaît c'est d'une Rive à l'Autre. Pourquoi ? Ce sont des gens qui œuvrent pour que beaucoup de gens viennent d'une rive vers chez nous mais ils restent en permanence.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Est-ce qu'on ne pourrait pas, pour le même motif, cela me gêne de voter contre cette délibération pour une association, d'une Rive à l'Autre, dissocier cette délibération et présenter une nouvelle délibération avec d'une Rive à l'Autre. Rien ne nous oblige à tout grouper. Cela vous pose problème de faire deux délibérations au lieu d'une ?

Monsieur le Maire

On ne va pas faire son marché.

Monsieur Stéphane CASSARINI

On peut être pour une subvention et pas pour une autre. Nous détaillons notre vote et on aimerait pouvoir choisir. Cette association bénéficie toujours d'une subvention exceptionnelle de 6 000 €. J'aimerais bien que l'exceptionnel cesse et qu'on arrête de donner de l'argent à cette association. On nous a rappelé que cette association a 19 ans d'existence et que l'objectif est de faire sortir des femmes sur la place aux Herbes. Après 19

ans de subvention à 6 000 €. je trouve qu'on a jeté beaucoup d'argent public. Est-ce que cela vous ennuie de faire deux délibérations ?

Monsieur le Maire

Votre position sera notée au procès-verbal.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je comprends que cela soit plus facile pour vous mais lorsque vous savez que des associations font polémique, par courtoisie ce n'est pas compliqué de faire deux délibérations.

Madame Anne-Marie DUVAL

Cela s'appelle de la discrimination.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Non c'est un choix. N'employez pas de mots dont vous ignorez le sens.

Monsieur le Maire

Je vous demande plus de respect.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je ne respecte pas quelqu'un qui m'accuse de faire de la discrimination. Ce n'est pas de la discrimination de ne pas vouloir donner de l'argent à une association bien précise. C'est mon choix de ne pas donner un centime à cette association. Vous, vous choisissez de lui donner 6 000 €. Votre remarque est inacceptable et déplacée.

Monsieur le Maire

Je vous invite à vous adresser avec plus de correction à Madame DUVAL.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Qu'elle arrête de m'insulter. Lorsque l'on me respecte, je respecte les gens.

Monsieur le Maire

C'est incroyable Monsieur CASSARINI de vous entendre donner des leçons sur les prises de parole. Nous ne changerons pas la délibération.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Nous voterons contre.

Madame Nicole NUTINI

L'Association d'une Rive à l'Autre a montré son bilan d'activités que je trouve positif. Cette association fait beaucoup de sorties avec des jeunes enfants de tous pays. Cette association est accompagnée par des commerçants, des hôteliers de Grasse. Il y a eu une manifestation de cuisine de tous pays chez Monsieur CHIBOIS. Le travail est remarquable. Vous avez dit qu'elle amène des femmes voilées sur la place aux Herbes. Cette association est soutenue par la Préfecture. Je vous propose compte tenu de cette réflexion d'engager une

enquête précise et on ira vérifier ce que vous dites. Je n'essaye pas de vous convaincre. Cette association emmène des gens de l'Autre Rive, ce sont des choses sérieuses que vous évoquez, nous irons vérifier.

Madame Muriel CHABERT

Monsieur DEGIOANNI, vous dites que la situation s'est dégradée place aux Herbes mais curieusement cette association fédère autour d'elle. Elle crée un lien social pour des femmes qui sont enfouies dans leur culture profonde. Cette association arrive à les faire sortir, à faire des animations, à créer autour de ces femmes et de leurs enfants. Il n'y a que du positif.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Nous ne devons pas polémiquer. Ce que je trouve le plus important, c'est que nous sommes attaqués tous les jours un peu plus sur notre identité française. Nous sommes les seuls dans ce Conseil Municipal à passer cette parole, cela déplaît à beaucoup. Vous avez raison Madame, cette association essaye quelque chose mais le fait même qu'elle existe prouve qu'il y a un problème. Vous dites une femme voilée enterrée dans sa culture, je vous laisse la responsabilité de vos propos. Cette culture n'est pas moins bonne que la nôtre. Je dis cette culture c'est la leur, celle qu'ils veulent défendre et là je m'insurge sur le fait que ces femmes sont en France depuis plus de 20 ans et ne sont pas devenues des françaises au sens du quotidien. Elles sont françaises de papier, nationalité française évidemment, on voit le résultat à Mayotte. Mayotte est le prétexte de ce qui passera en France sur le territoire métropolitain bientôt. Une immigration massive qui veut imposer ses règles à une population autochtone et bien cela conduit à des tensions monumentales. C'est la responsabilité des politiques qui nous gouvernent depuis 40 ans. Nous le dénonçons.

Monsieur Ali AMRANE

Monsieur DEGIOANNI vous nous répétez à chaque Conseil Municipal la même chose. On le sait. Nous ce qui nous intéresse ce n'est pas l'apparence des personnes mais le travail qu'elles font. Si la subvention est justifiée nous l'attribuons.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI, ce n'est pas une subvention exceptionnelle mais une avance de subvention. Je comprends votre position et je vais le noter au procès-verbal.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI votent contre.

2018 – 77 VIE ASSOCIATIVE
 MAISON DES ASSOCIATIONS
 PACK NUMERIQUE – CAUTION

Madame Annie OGGERO-MAIRE

Le présent rapport a pour objet de définir le montant de la caution de 400 € (non encaissée) demandée aux associations empruntant un pack numérique à la Maison des Associations. Lors de la réunion d'échanges le 1^{er} février 2017 au Palais des Congrès entre Monsieur le Maire et le monde associatif, les associations avaient regretté le manque d'équipement numérique dans les salles municipales. Il avait été acté l'acquisition de deux « pack numériques » et de leur mise à disposition des associations utilisant une salle communale. Ces kits de vidéo projection ont été acquis pour la somme totale de 1 350 € TTC. Les associations souhaitant les emprunter devront en faire la demande écrite à la Maison des Associations et signer l'inventaire contradictoire qui sera

effectué au départ et au retour du matériel. Vu la valeur de ces packs numériques, il est proposé de demander aux associations emprunteuses un chèque de caution non encaissé de 400 € (quatre cents euros), correspondant au prix neuf du vidéo projecteur. Si le pack numérique n'était pas restitué auprès de la Maison des Associations, la caution serait encaissée.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2018 - 78 CONTRAT DE CESSION D'UN FOURREAU PAR BOUYGUES TELECOM
A LA MAIRIE DE GRASSE**

Monsieur Franck BARBEY

L'opérateur Bouygues désire faire l'extension de son réseau entre Cagnes sur mer et St Vallier de Thiey en passant par la Ville de Grasse. L'opérateur Bouygues souhaite exploiter le réseau existant appartenant à la Ville de Grasse sur 750 mètres linéaires (route de St Vallier de Thiey) pour un montant de 15 000 euros. Parallèlement l'opérateur Bouygues propose de nous céder un fourreau dans le prolongement de notre réseau jusqu'à l'entrée du chemin menant à l'établissement pénitentiaire. Cette cession se réalisera moyennant un montant de 15 000 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je voudrais attirer votre attention sur un sujet qui me semble grave. Je souhaite vous inviter le 30 mars prochain à 8h00 du matin devant le Palais de Justice pour pouvoir nous joindre dans un soutien total à Monsieur le Bâtonnier et à l'ensemble des avocats. Leur apporter le soutien de la ville de Grasse. Nous devons nous mobiliser pour défendre un projet et un chantier de la justice qui menacerait une mise sous tutelle de notre arrondissement, de notre juridiction, de notre tribunal de grande instance qui fonctionne bien. Ce projet impulsé par Nicole BELLOUBET, garde des sceaux, qui sans aucun débat parlementaire doit faire réagir les avocats, la magistrature, la population. J'appelle la population à se retrouver massivement devant le Palais de Justice à 8h00 le 30 mars afin que nous puissions exprimer notre inquiétude, notre colère, notre désapprobation d'une telle méthode dans laquelle nous sommes ni écoutés, ni considérés et que d'un revers de main soit remis en cause une activité du Tribunal de Grande Instance des plus grands de France. 64 tribunaux en France sont concernés par cette réforme. Je souhaite que vous les élus soyez présents avec votre écharpe vendredi pour exprimer votre colère et que nous demandions officiellement à Nicole BELLOUBET de revoir son projet de réforme de justice. J'espère un soulèvement populaire le plus large possible.

La séance est levée à 20h00.